RAPPORT TOXICOVIGILANCE BIOCIDES 2024

-

PARTIE 2 : ANIMAUX

Étude réalisée en collaboration avec le Service public fédéral Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement

antigif centrum
centre antipoisons
070 245 245

Centre Antipoisons – juin 2025

Table des matières

INTRODUCTION 4
1 MÉTHODOLOGIE 5
1.1 Introduction 5
1.2 Filtres de données 5
1.3 Comment lire et interpréter les données dans ce rapport ? 7
1.4 Degré de sévérité d'une exposition 10
1.5 Aperçu des types de produits 11
1.5.1 Groupe 1 : Désinfectants 11
1.5.2 Groupe 2 : Produits de conservation 12
1.5.3 Groupe principal 3 : Produits de lutte contre les nuisibles 13
1.5.4 Groupe principal 4 : Autres biocides 13
2 2 RÉSULTATS 14
2.1 Groupe 1 : Désinfectants 20
2.1.1 Type de produit 2 : Désinfectants et algicides 21
2.1.1.1 Aperçu et évolution du nombre de cas 21
2.1.1.2 Qui appelle ? 23
2.1.1.3 Circonstances des expositions 23
2.1.1.4 Les victimes 24
2.1.1.5 Voie d'exposition 24
2.1.1.6 Symptômes 25
2.1.1.7 Répartition des substances actives 26
2.2 Groupe principal 3 : Produits de lutte contre les nuisibles 27
2.2.1 Type de produit 14 : Rodenticides 28
2.2.1.1 Aperçu et évolution du nombre de cas 28
2.2.1.2 Qui appelle ? 30
2.2.1.3 Circonstances des expositions 30
2.2.1.4 Les victimes 31
2.2.1.5 Voie d'exposition 32
2.2.1.6 Symptômes 33
2.2.1.7 Répartition des substances actives 34
2.2.2 Type de produit 18 : Insecticides, acaricides et produits pour la lutte contre d'autres arthropodes 35
2.2.2.1 Aperçu et évolution du nombre de cas 35
2.2.2.2 Qui appelle ? 37
2.2.2.3 Circonstances des expositions 37
2.2.2.4 Les victimes 38
2.2.2.5 Voie d'exposition 38
2.2.2.6 Symptômes 39
2.2.2.7 Répartition des substances actives 40
2.2.3 Type de produit 19 : répulsifs et appâts 42

2.2.3.1 Aperçu et évolution du nombre de cas 42
2.2.3.2 Qui appelle ? 44
2.2.3.3 Circonstances des expositions 44
2.2.3.4 Les victimes 44
2.2.3.5 Voie d'exposition 45
2.2.3.6 Symptômes 45
2.2.3.7 Répartition des substances actives 46
3 DÉTECTION DES PROBLÈMES ET PROPOSITIONS 47
4 OBSERVATIONS 48

Introduction

Depuis plus de 60 ans, le Centre Antipoisons est actif en tant que centre d'expertise en toxicologie dans le secteur des soins de santé. Notre finalité : une société sans dommages (irréversibles) ni décès liés aux intoxications. Pour atteindre ce but, nos médecins et nos pharmaciens jouent un rôle particulièrement important. Notre équipe dispose d'une expertise spécifique dans le domaine de la toxicologie. Dans le cadre de l'aide urgente, le Centre Antipoisons, joignable 24h/24 et 7j/7, répond à plus de 60.000 appels par an. Notamment sous l'influence de la pandémie de COVID-19, en 2020, le nombre d'appels a augmenté et a atteint 65.312 appels. En 2021, 61.030 appels ont été traités, ce qui représente une augmentation par rapport à 2019 (60.676). Cette tendance à la hausse s'est poursuivie en 2022 avec 61 702 appels, en 2023 avec 63.726 appels et en 2024 avec 63.928 appels.

De plus, le centre joue un rôle important en matière de prévention, de toxicovigilance, de recherche scientifique, de formation et de réseautage. Le Centre Antipoisons ne dispose pas d'une unité d'hospitalisation ni d'un laboratoire de toxicologie clinique.

Les experts médicaux du Centre Antipoisons sont joignables via le numéro gratuit 070/245.245 ou, depuis 2015 pour les résidents du Grand-Duché de Luxembourg, via le (+352) 8002-5500. Lors de chaque appel, ils évaluent le risque d'intoxication. Ils rendent un avis concernant les premiers soins et la nécessité d'une intervention médicale ou d'une hospitalisation. En cas d'appels émanant de professionnels de la santé, nos experts médicaux fournissent des informations supplémentaires sur les propriétés toxiques du produit, les symptômes imputables à l'intoxication, les examens préconisés et un avis en matière de traitement. Le Centre Antipoisons reçoit une large panoplie de questions sur divers produits et substances. Les plus fréquents sont : les médicaments, les produits ménagers, les produits phytopharmaceutiques, les biocides, les cosmétiques, les drogues, les plantes, les animaux, les aliments et les produits chimiques.

Cette étude porte exclusivement sur les appels relatifs aux biocides en Belgique en 2024.

Les études de toxicovigilance antérieures de 2001, 2006 et 2014 ont révélé que les animaux sont fortement représentés dans les données, tout comme les enfants de 1 à 4 ans. La plupart des expositions à des biocides détectées à l'époque concernaient les insecticides (type de produit 18), les rodenticides (type de produit 14), les désinfectants et algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux (type de produit 2), et les répulsifs et appâts (type de produit 19).

Ce rapport décrit l'évolution des expositions par groupe et par type de biocide (type de produit) en 2024. Le rapport a été rédigé en deux parties : la première traite des cas impliquant des victimes humaines, la seconde des cas impliquant des victimes animales.

.

1 Méthodologie

1.1 Introduction

Le présent rapport donne un aperçu des données des appels pour biocides, reçus par le Centre Antipoisons en 2024.

À la demande du Service public fédéral, Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement (SPF SPSCAE), une analyse détaillée a été réalisée pour tous les groupes de biocides et tous les types de produits. Il y a 22 types de produits ou types de biocides ayant chacun des applications différentes, qu'on peut diviser en 4 groupes principaux (voir 1.5). Seuls les groupes et les types de produits ayant un nombre suffisant de signalements ont été approfondis, comme expliqué directement dans le texte.

Tant les expositions chez les humains que celles chez les animaux ont été incluses dans les analyses.

Pour augmenter la lisibilité, il a été choisi de décrire les analyses des expositions chez l'homme et chez l'animal dans des parties distinctes : la partie 1 traite des cas avec des victimes humaines, la partie 2 traite des cas avec des victimes animales. Les deux parties ont été présentées sous forme de documents distincts. Dans les deux parties, le chapitre 1 (Méthodologie) et le chapitre 2 (Résultats ; jusqu'à la description des groupes principaux sous 2.1) sont identiques.

Certains biocides peuvent être utilisés pour différentes applications et appartiennent donc à différents types de produits. Un tel biocide a été comptabilisé dans chaque type de produit pertinent. Il en va de même pour les données concernant les victimes, qui ont également été prises en compte dans chaque type de produit pertinent. Cela signifie que la somme des victimes par type de produit est supérieure au nombre réel de victimes.

Nous avons également cartographié les symptômes rapportés par les victimes. Il est important de noter qu'une même victime peut présenter plusieurs symptômes.

Ces informations supplémentaires ont apporté une valeur ajoutée dans le cadre de la collecte d'informations. L'identification des symptômes, des substances actives qui les ont induits et des doses en jeu permet non seulement de traiter l'intoxication, mais aussi de détecter des anomalies. Exemple : l'alpha-chloralose est un rodenticide qui, contrairement à la grande majorité des rodenticides autorisés n'est pas un anticoagulant et qui provoque donc d'autres types de symptômes. On le voit dans l'aperçu des symptômes chez l'animal : alors qu'avant on voyait plutôt des saignements, des symptômes neurologiques sont venus s'ajouter, par exemple, des convulsions et des troubles de la température corporelle.

1.2 Filtres de données

Les produits à base d'hypochlorite ne sont pas abordés dans cette étude. Ces produits ont déjà été abordés dans le rapport annuel « Mélanges dangereux » [1]établi par le Centre Antipoisons.

1 Toxicovigilance - Mélanges dangereux Centre Antipoisons rapport final, juin 2024, Centre Antipoisons

Le SPF Santé publique gère une application qui répertorie les biocides autorisés/enregistrés en Belgique.[2] Si au moment de l'appel le nom commercial complet ou correct était connu, cette liste a été consultée afin d'obtenir de plus amples informations sur le produit. Si seule la substance active était connue, elle était incluse en tant que telle et affectée au type de produit correspondant quand il était identifié. Quand il y avait une incertitude sur le type de produit et/ou l'utilisation prévue comme biocide, le responsable de l'étude prenait la décision d'inclure ou non le cas.

Diverses raisons ont pu empêcher l'identification du nom commercial d'un produit. Identifier un produit par téléphone peut s'avérer être un processus laborieux. En outre, il peut s'agir d'un produit non autorisé. Il s'agit de produits qui ne sont pas repris dans les bases de données officielles. Étant donné la nature aiguë de ces appels téléphoniques, toutes les informations sur le produit ou sur le patient ne sont pas connues.

Plusieurs **filtres de données** ont été appliqués sur les données brutes obtenues par le Centre Antipoisons. Les appels liés portant sur la même victime ont été examinés et seul l'appel contenant les informations les plus récentes et complètes a été conservé. Ainsi, 108 appels ont été retirés de la sélection 2024.

Les **biocides étrangers** (produits qui ne disposent pas d'une autorisation concernant le marché belge) n'ont été inclus dans l'étude que s'ils étaient autorisés en Europe. Pour cela, les bases de données officielles des biocides autorisés dans les pays voisins ont été[3][4][5][6] consultées pour le vérifier. Cela a toujours été clairement mentionné pour chaque type de produit concerné.

Les produits porteurs d'une allégation d'action biocide provenant d'un **pays non-membre de l'Union européenne** n'ont pas été inclus dans cette étude. En 2024, il n'y a pas eu d'appels pour ce filtre.

Seuls les appels passés de **Belgique** ont été inclus dans le rapport biocide 2024.

N'ont été retenus que les cas pour lesquels le lien entre la plainte et le contact avec le produit a été clairement établi.

Ainsi 125 cas ont été retirés de la sélection 2024.

Pour les autres expositions, un profil a été établi analysant le type d'appelant, le type de victime, l'âge, les circonstances, les voies d'exposition, les symptômes et la sévérité des symptômes présents au moment de l'appel.

Une victime est considérée comme un adulte à partir de l'âge de 14 ans, car sa capacité mentale et sa physiologie sont largement similaires à celles des adultes.

2 https://apps.health.belgium.be/gestautor-public-search/pages/public/simpleSearch.xhtml
3 https://toelatingen.ctgb.nl/nl/authorisations
4 https://biocid-anses.fr/biocid#!
5 https://www.ebiomeld.de/DE/Offen
6 https://environnement.public.lu/fr/chemesch-substanzen/biocides/liste-biocides.html

1.3 Comment lire et interpréter les données dans ce rapport ?

Pour une bonne compréhension des données dans ce rapport, la manière dont les données sont collectées, filtrées et affichées est expliquée à l'aide d'un exemple fictif. Les termes employés sont également expliqués.

Appel et cas

Le Tableau A donne un aperçu de quelques exemples d'appels fictifs pour l'année 20XX.

	Oproeper	Type Slachtoffer	Type leeftijd	ID' slachtoffer		Gevallen
Oproep 1	Familie	Mens	Kind	Bernard		Geval 1
Oproep 2	Slachtoffer	Mens	Volwassene	Carine		Geval 2
Oproep 3	Eigenaar dier	Dier	-	Woef		Geval 3
Oproep 4	Familie	Mens	Volwassene	Denise		Geval 4
Oproep 5	Slachtoffer	Mens	Volwassene	Linda		Geval 5
Oproep 6	Familie	Mens	Kind	Ella		Geval 6
Oproep 7	Huisarts	Mens	Kind	Arthur		Geval 7
Oproep 8	Spoedarts	Mens	Volwassene	François		Geval 8
Oproep 9	Familie	Mens	Kind	Dirk		
Oproep 10	Spoedarts	Mens	Kind	Dirk		Geval 9
Oproep 11	Slachtoffer	Mens	Volwassene	Patrick		
Oproep 12	Familie	Mens	Volwassene	Patrick		Geval 10

Un appel est un contact téléphonique avec la permanence du Centre Antipoisons. Cependant, plusieurs appels peuvent être reçus pour la même personne, comme les appels 9-10 (Dirk) et 11-12 (Patrick) du Tableau A.

Pour éviter de compter plusieurs fois la même victime dans les chiffres, seul le dernier appel concernant la même victime est retenu. En général, le dernier appel contient le plus d'informations (sur les symptômes, l'âge de la victime, les circonstances de l'accident, …).

Pour indiquer qu'un incident signalé n'apparaît qu'une seule fois dans les données, nous parlons de cas uniques au lieu d'appels.

Nombre de cas, nombre de victimes et nombre d'expositions.

Chaque cas unique (incident déclaré impliquant un biocide) contient plusieurs données. Plusieurs victimes peuvent être impliquées dans un même cas, par exemple un adulte et un enfant, ou encore le produit biocide concerné peut avoir plusieurs applications et donc appartenir à plusieurs types de produits.

Prenons l'exemple d'un biocide autorisé pour la désinfection des surfaces (type de produit 2) et pour la désinfection de surfaces en contact avec des denrées alimentaires (type de produit 4). Les 2 types de produits correspondants sont alors inclus dans l'affichage des données.

Ainsi, un cas unique peut impliquer plusieurs victimes ou plusieurs types de produit.

Le Tableau B illustre comment les données sont affichées par cas.

Gevallen	Oproeper	Type Slachtoffer	Type leeftijd	ID' slachtoffer	Productsoort		Nr. Slachtoffer
Geval 1	Familie	Mens	Kind	Bernard	1		1
Geval 2	Slachtoffer	Mens	Volwassene	Carine	2+4		2
		Mens	Kind	Dochter	2+4		3
Geval 3	Eigenaar dier	Dier	-	Woef	14		4
Geval 4	Familie	Mens	Volwassene	Denise	18		5
Geval 5	Slachtoffer	Mens	Volwassene	Linda	19		6
Geval 6	Familie	Mens	Kind	Ella	14		7
Geval 7	Huisarts	Mens	Kind	Arthur	19		8
Geval 8	Spoedarts	Mens	Volwassene	François	1		9
Geval 9	Spoedarts	Mens	Kind	Dirk	2+4+10		10
Geval 10	Familie	Mens	Volwassene	Patrick	8		11

Notons que le nombre de victimes (11) est plus élevé que le nombre de cas uniques (10).

Dans les analyses, nous cherchons à connaître le nombre de cas impliquant un type de produit particulier et le nombre de victimes exposées à un type de produit particulier.

Les données fictives du Tableau illustrent différentes situations :

1) Lors de l'analyse du type de produit 1, nous nous intéressons au nombre de cas et de victimes entrées en contact avec un type de produit 1 Le Tableau reprend deux cas (cas 1 et cas 8) impliquant deux victimes (Bernard et François) ayant eu un contact avec un biocide de type de produit 1. Ici, Bernard est compté parmi les enfants (jusqu'à 13 ans) et François parmi les adultes.
   L'analyse indique ensuite : 2 cas et 2 victimes, à savoir 1 enfant et 1 adulte, avec une exposition au type de produit 1.
2) Le type de produit 2 est mentionné 3 fois (voir colonne type de produit dans le Tableau B). Trois victimes ont été signalées alors qu'il n'y a que 2 cas.
   Le rapport sur le type de produit 2 décrit cette situation comme suit : deux cas et trois victimes, à savoir un adulte et deux enfants exposés au type de produit 2.
3) Les mêmes données sont pertinentes pour décrire les expositions au type de produit 4, car les biocides en question appartiennent à la fois au type de produit 2 et au type de produit 4. Ainsi, il y a également 2 cas et 3 victimes exposées au type de produit 4 ; un adulte et deux enfants ont été exposés.
4) Au niveau de l'aperçu par groupe principal (par exemple, groupe principal 1 = types de produits 1, 2, 3, 4 et 5), les données ne seront pas comptées deux fois. Chaque cas et les victimes qui y sont liées ne sont comptés qu'une seule fois.

Pour exprimer clairement cette différence dans les données, nous nous référons aux expositions aux groupes ou aux types de produits et pas seulement aux victimes. En effet, une victime peut être exposée à plusieurs types de produits si elle entre en contact avec un biocide classé dans plusieurs types de produits. Ces contacts sont comptabilisés dans chaque type de produit correspondant. Par conséquent, le nombre d'expositions peut être plus élevé que le nombre de victimes.

Le Tableau C offre un aperçu récapitulatif reprenant les notions abordées plus haut (cas, victime et exposition).

		Aantal slachtoffers			
Productsoort		Kind	Volwassene	Dier	Totaal
1		1	1	0	2
2		2	1	0	3
4		2	1	0	3
8		0	1	0	1
10		1	0	0	1
14		0	0	1	1
18		0	1	0	1
19		1	1	0	2
Totaal blootstellingen		7	6	1	14
Totaal aantal slachtoffers		5	5	1	11
Totaal aantal gevallen		5	5	1	10

Pour effectuer une analyse par type de victime (par exemple, quels sont les âges les plus fréquemment exposés à... ?), les données de chaque cas sont réorganisées. Prenons par exemple, pour le type de produit 2, le cas n° 2 du Tableau B : comme des enfants et des adultes sont concernés, ces données sont ajoutées dans le Tableau récapitulatif dans la colonne appropriée.

Les données pour les cas 2 et 9 (Tableau B) s'appliquent à la fois aux types de produits 2 et 4. Ainsi, dans le Tableau récapitulatif, ces données sont comptabilisées pour les deux types de produits – dans cet exemple, 2 enfants et 1 adulte victimes.

Chaque valeur répond à la question suivante : « Combien y a-t-il eu d'expositions de cette catégorie de victime à ce type de produit x (au total) ? ».

En bas du Tableau Figurent le nombre total de cas et de victimes, afin que le lecteur se fasse une idée précise du nombre réel de victimes. Le nombre d'expositions aux différents types de produits est généralement plus élevé que le nombre de victimes.

Nombre et sévérité des symptômes

De même, le rassemblement des données en fonction des symptômes et du degré de sévérité (voir 1.4) fournit « plus » de données que le strict nombre de cas et de victimes signalés. Différents types de symptômes peuvent survenir dans un même cas (par exemple, une victime peut souffrir de nausées et d'une irritation cutanée).

Le Tableau D donne un aperçu théorique des (classe de) symptômes chez les adultes, par exemple pour les cas dus à un contact avec le type de produit x. L'ESS (Estimated Severity Score) est le degré estimé de sévérité, avec dans les colonnes le nombre de victimes par degré de sévérité.

	ESS (Estimated severity score)				
Symptoomklasse	0	1	2	3	4
Gastro-intestinale aandoeningen		1		1	
Algemene aandoeningen		1		1	
Geen symptomen op het moment van de oproep	3				
Totaal aantal symptomen	3	2		2	
Totaal aantal slachtoffers	3	1		1	

Les symptômes sont regroupés dans des classes de symptômes. Par exemple, les vomissements, les nausées, les diarrhées, … relèvent de la classe des troubles gastro-intestinaux. Si nous avions répertorié les données de chaque symptôme séparément, il serait plus difficile de conserver une vue d'ensemble et de tirer des conclusions. Si nous avions répertorié les données de chaque symptôme séparément, il serait plus difficile de conserver une vue d'ensemble et de tirer des conclusions.

Les valeurs du tableau répondent à la question : « Combien de victimes présentaient un certain degré de sévérité de leur état et des symptômes de cette classe de symptômes ? ».

Les totaux répondent à la question : « Combien de victimes (adultes) dont l'état présentait un certain degré de sévérité ont été enregistrées ? ».

1.4 Degré de sévérité d'une exposition

Un score de sévérité (0-4) a été attribué à chaque cas et à la victime qui s'y rapporte, soit sur base du traitement recommandé (par exemple, aller chez le vétérinaire : score 3), soit sur base de l'historique **au moment de l'appel**, en examinant spécifiquement la sévérité des symptômes.

Les symptômes n'étant pas toujours présents au moment de l'appel, l'éventuelle redirection du patient (vers un vétérinaire, avec ou sans conditions), indiquée dans la fiche d'appel a également été utilisée pour déterminer le degré de sévérité.

Le score proposé est donc très proche du Poison Severity Score (PSS)[7] et est défini comme suit :

- Score 0 : aucun symptôme présent, pas d'orientation vers un spécialiste
- Score 1 : symptômes légers seulement
- Score 2 : présence de symptômes modérés et/ou orientation conditionnelle vers un vétérinaire
- Score 3 : présence de symptômes sévères et/ou orientation directe vers un vétérinaire
- Score 4 : décédé ou décès attendu

[7] Persson HE, Sjöberg GK, Haines JA, de Pronczuk Garbino J. Poisoning severity score. Grading of acute poisoning. J Toxicol Clin Toxicol. 1998;36:205–213. doi: 10.3109/15563659809028940.

1.5 Aperçu des types de produits

Les biocides sont classés en 22 types de produits, et subdivisés en quatre groupes principaux (voir Règlement (UE) 528/2012)[8].

1.5.1 Groupe 1 : Désinfectants

Le premier groupe principal contient des désinfectants à effet biocide (lutte contre les organismes indésirables). Les produits de nettoyage qui n'ont pas d'effet biocide (lutte contre les organismes indésirables), y compris les détergents liquides, les poudres à lessiver et les produits similaires, ne sont pas inclus dans ces types de produits.

Type de produit		Description
1	Hygiène humaine	Les produits d'hygiène humaine, appliqués sur la peau humaine ou le cuir chevelu ou en contact avec celle-ci ou celui-ci, dans le but principal de désinfecter la peau ou le cuir chevelu.
2	Désinfectants et produits algicides	Produits utilisés pour désinfecter les surfaces, les matériaux, les équipements et le mobilier et qui ne sont pas utilisés en contact direct avec les denrées alimentaires ou les aliments pour animaux. Ces produits sont notamment utilisés dans les piscines, les aquariums, les eaux de baignade et les autres eaux ; les systèmes de ventilation ; les murs et les sols dans les zones privées, publiques et industrielles et les autres zones où des activités professionnelles sont menées. Produits utilisés pour désinfecter l'air, les eaux non utilisées pour la consommation humaine ou animale, les toilettes chimiques, les eaux usées, les déchets d'hôpitaux et le sol. Produits utilisés comme produits algicides pour le traitement des piscines, des aquariums et des autres eaux, ainsi que pour le traitement curatif des matériaux de construction. Produits utilisés pour être incorporés dans les textiles, les tissus, les masques, les peintures et d'autres articles ou matériaux, afin de produire des articles traités possédant des propriétés désinfectantes.
3	Hygiène vétérinaire	Produits d'hygiène vétérinaire tels que les désinfectants, les savons désinfectants, les produits pour l'hygiène buccale et corporelle ou ayant une action antimicrobienne et les produits pour la désinfection des matériaux et des surfaces liés à l'hébergement ou au transport des animaux.
4	Denrées alimentaires et aliments pour animaux	Produits utilisés pour désinfecter le matériel, les conteneurs, les ustensiles de consommation, les surfaces ou conduits utilisés pour la production, le transport, le stockage ou la consommation de denrées alimentaires ou d'aliments pour animaux (y compris l'eau potable) destinés aux hommes ou aux animaux et les produits d'imprégnation de matériaux qui peuvent entrer en contact avec des denrées alimentaires.
5	Eau potable	Produits utilisés pour désinfecter l'eau potable (destinée aux hommes et aux animaux).

[8] https://echa.europa.eu/nl/regulations/biocidal-products-regulation/understanding-bpr

antigif centrum centre antipoisons
070 245 245

1.5.2 Groupe 2 : Produits de conservation

Le deuxième groupe comprend les conservateurs qui, sauf indication contraire, ne contiennent que des produits destinés à empêcher le développement de bactéries et d'algues.

Type de produit		Description
6	Produits de protection pour les produits pendant le stockage	Produits utilisés pour protéger les produits manufacturés, autres que les denrées alimentaires, les aliments pour animaux, les produits cosmétiques, les médicaments ou les dispositifs médicaux, par la maîtrise des altérations microbiennes afin de garantir leur durée de conservation et les produits utilisés comme produits de protection pour le stockage ou l'utilisation de rodenticides, d'insecticides ou d'autres appâts.
7	Produits de protection pour les pellicules	Produits utilisés pour protéger les pellicules ou les revêtements par la maîtrise des altérations microbiennes ou de la croissance des algues afin de sauvegarder les propriétés initiales de la surface des matériaux ou objets tels que les peintures, les plastiques, les enduits étanches, les adhésifs muraux, les liants, les papiers et les œuvres d'art.
8	Produits de protection du bois	Produits utilisés pour protéger le bois provenant de scieries, y compris pendant la phase de transformation dans la scierie, ou les produits du bois par la maîtrise des organismes qui détruisent ou déforment le bois, y compris les insectes. Ce type de produit comprend à la fois des produits préventifs et curatifs.
9	Produits de protection des fibres, du cuir, du caoutchouc et des matériaux polymérisés	Produits utilisés pour la conservation des matériaux fibreux ou polymérisés, tels que le cuir, le caoutchouc, le papier ou les textiles, par la lutte contre la détérioration microbienne. Ce type de produit comprend les biocides qui s'opposent à l'installation de micro-organismes à la surface des matériaux et qui, par conséquent, entravent ou empêchent le développement d'odeurs et/ou ont une autre utilité.
10	Produits de protection des matériaux de construction	Produits utilisés pour protéger les ouvrages de maçonnerie, les matériaux composites ou les matériaux de construction autres que le bois par la lutte contre les attaques microbiologiques et les algues.
11	Produits de protection des liquides utilisés dans les systèmes de refroidissement et de fabrication	Biocides utilisés pour la conservation de l'eau ou d'autres liquides utilisés dans les systèmes de réfrigération et de traitement par la lutte contre les organismes nuisibles, tels que les microbes, les algues et les moules. Les produits utilisés pour la désinfection de l'eau potable ou de l'eau des piscines ne sont pas inclus dans ce type de produit.
12	Produits anti-biofilm	Produits utilisés pour prévenir ou lutter contre la formation d'un biofilm sur les matériaux, équipements et structures utilisés dans l'industrie, par exemple sur le bois et la pâte à papier ou les strates de sable poreuses dans l'industrie de l'extraction du pétrole.
13	Produits de protection des fluides de travail ou de coupe	Produits pour lutter contre les altérations microbiennes des fluides utilisés pour le travail ou la coupe du métal, du verre ou d'autres matériaux.

antigif centrum centre antipoisons
070 245 245

1.5.3 Groupe principal 3 : Produits de lutte contre les nuisibles

Le troisième groupe principal comprend les produits utilisés pour le contrôle et la prévention des organismes indésirables.

Type de produit		Description
14	Rodenticides	Produits utilisés pour lutter contre les souris, les rats ou autres rongeurs, par d'autres moyens qu'en les repoussant ou en les attirant.
15	Avicides	Produits utilisés pour lutter contre les oiseaux, par d'autres moyens qu'en les repoussant ou en les attirant.
16	Molluscicides, vermicides et produits utilisés pour lutter contre d'autres invertébrés	Produits utilisés pour lutter contre les mollusques, les vers et les invertébrés non couverts par d'autres types de produits, par d'autres moyens qu'en les repoussant ou en les attirant.
17	Piscicides	Produits utilisés pour lutter contre les poissons, par d'autres moyens qu'en les repoussant ou en les attirant.
18	Insecticides, acaricides et produits pour lutter contre les autres arthropodes.	Produits utilisés pour lutter contre les arthropodes (tels que les insectes, les arachnides et les crustacés), par d'autres moyens qu'en les repoussant ou en les attirant.
19	Répulsifs et appâts	Produits utilisés pour lutter contre les organismes nuisibles (qu'il s'agisse d'invertébrés comme les puces ou de vertébrés comme les oiseaux, les poissons ou les rongeurs), en les repoussant ou en les attirant, y compris les produits utilisés, pour l'hygiène humaine ou vétérinaire, directement sur la peau ou indirectement dans l'environnement de l'homme ou des animaux.
20	Lutte contre d'autres vertébrés	Biocides destinés à lutter contre les vertébrés autres que ceux déjà couverts par les autres types de produits de ce groupe par des moyens autres que la répulsion ou l'appât.

1.5.4 Groupe principal 4 : Autres biocides

Le quatrième et dernier groupe rassemble les produits antisalissure, les liquides d'embaumement des personnes décédées et les produits employés pour l'empaillage des animaux.

Type de produit		Description
21	Produits antisalissure	Produits utilisés pour lutter contre le développement et le dépôt d'organismes salissants (microbes et formes supérieures d'espèces végétales ou animales) sur les navires, le matériel d'aquaculture ou d'autres installations utilisées en milieu aquatique.
22	Fluides utilisés pour l'embaumement et la taxidermie	Produits utilisés pour désinfecter et préserver la totalité ou certaines parties de cadavres humains ou animaux.

2 2 Résultats

Les **appels initiaux** concernant les biocides sont repris dans la Figure 1 **dans le cadre plus large** des appels au Centre Antipoisons en 2024. La Figure donne un aperçu des 5 agents les plus concernés dans les appels en 2024.[9]

Les **« médicaments et dispositifs médicaux »** constituent la catégorie pour laquelle le Centre Antipoisons est le plus souvent contacté avec un total de 25.622 appels[10] pour 25.858 victimes. Il s'agissait de 14.504 adultes, 8.906 enfants et 2.448 animaux.

Il y a eu 11.427 appels pour des **«produits chimiques »** concernant 11.749 victimes. Cela incluait 6.296 adultes, 4.681 enfants et 772 animaux.

De plus, 10.556 appels ont été rapportés pour les catégories de produits **« cosmétiques, produits alimentaires, tabac et produits quotidiens»**, pour un total de 10.897 victimes. Cela incluait 3.549 adultes, 5.495 enfants et 1.853 animaux.

Il y a eu 4.061 appels pour des **« organismes vivants »** concernant 4.305 victimes. Cela incluait 1.159 adultes, 2.137 enfants et 1.009 animaux.

Dans les deux catégories de produits mentionnées ci-dessus, on note qu'il y a eu plus d'appels concernant les enfants que les adultes. Les animaux ont également été relativement plus souvent victimes.

Les appels concernant les **« biocides et les produits phytosanitaires »** se classent au 5e rang avec 3.725 appels pour 3.896 victimes…

Il y a eu 3.140 appels pour des **biocides** avec 3.300 victimes. Cela incluait 1.323 adultes, 1.052 enfants et 925 animaux. Ces chiffres diffèrent légèrement de notre analyse ultérieure, car il s'agit des **appels initiaux**, sans les filtres de données décrits dans les critères d'inclusion et d'exclusion.

Il y a eu 578 appels reçus pour des **« produits phytosanitaires »** en 2024 concernant 589 victimes, à savoir 294 adultes, 73 enfants impliqués et 222 animaux. Dans cette catégorie, il y a eu beaucoup plus d'appels concernant les adultes, car ce sont eux qui utilisent ces produits.

Dans une minorité des appels et des victimes, il n'apparaissait pas clairement s'il s'agissait d'un biocide ou d'un produit phytosanitaire. Ces cas expliquent la différence entre le groupe principal et le total des appels dans les sous-catégories (biocide ou produit phytosanitaire).

[9]Un aperçu détaillé de toutes les expositions est repris dans le « Rapport annuel d'activité du Centre Antipoisons 2024 » du Centre Antipoisons, disponible à l'adresse suivante : https://www.antigifcentrum.be/publicaties-en-dossiers/jaarrapport

[10] Étant donné qu'un produit peut être attribué à plusieurs catégories, la somme totale des expositions pour les produits catégorisés est plus élevée que le nombre de victimes.

Le Tableau 1 donne un aperçu des expositions aux biocides en 2024 après application des filtres de données (voir 1.2). Quand les biocides sont classés dans plusieurs types de produits, ces produits ont à chaque reprise été ajoutés aux groupes et types de produits correspondants (Tableau 1). Cela signifie que les cas et les victimes peuvent être comptés plusieurs fois, pour chaque type de produit pertinent.

Tableau 1 : Aperçu des expositions aux biocides par type de produit (2024)

Types de produit	Adultes	Enfants	Animaux	Total
Groupe principal 3 : Produits de lutte contre les nuisibles	**359**	**542**	**798**	**1.699**
14	102	129	529	760
18	213	219	245	677
19	44	194	24	262
Groupe principal 1 : Désinfectants	**751**	**404**	**63**	**1.218**
2	534	209	59	802
1	197	199	4	400
4	97	46	8	151
3	7	1	1	9
5	7	-	-	7
Groupe principal 2 : Produits de conservation	**86**	**9**	**9**	**104**
10	40	6	7	53
8	39	3	2	44
11	10	-	-	10
12	2	-	-	2
6	-	-	-	-
Groupe principal 4 : Autres biocides	**4**	**-**	**-**	**4**
21	4	-	-	4
Total des expositions	**1.200**	**955**	**870**	**3.025**
Total des cas uniques	**1.140**	**891**	**800**	**2.826***
Total des victimes	**1.157**	**950**	**864**	**2.971**

* Voir section 1.3 pour une aide d'interprétation des chiffres. Du fait qu'un appel peut se rapporter à plusieurs victimes, le total de cas uniques est inférieur au total du nombre de victimes. Quand un biocide peut avoir plusieurs types d'applications, les cas le concernant sont repris dans chacun des types de produits pertinent. C'est la raison pour laquelle nombre d'expositions est plus élevé que le nombre de victimes…

La Figure 1 donne un aperçu du type de victimes dans les expositions aux biocides en 2024. Les adultes (38,9 %) ont été le plus souvent exposés aux biocides, suivis par les enfants (32,0 %) et les animaux (29,1 %).

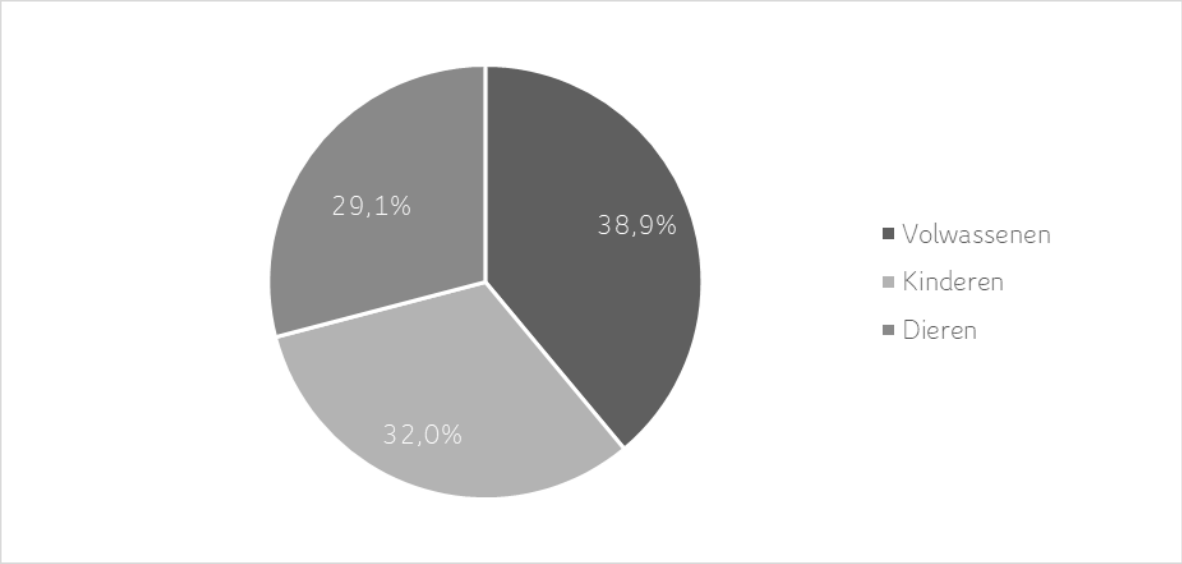

Figure 1 : Type de victimes exposées à des biocides (2024)

La Figure 2 illustre la répartition des expositions par type de victime et par groupe de biocides. Les adultes ont principalement été exposés aux désinfectants (groupe 1), suivis des enfants et d'un nombre limité d'animaux. En revanche, les enfants ont été plus souvent exposés aux produits de lutte contre les nuisibles (groupe 3) que les adultes. Quant aux animaux, leur exposition a surtout concerné les produits de lutte contre les nuisibles (groupe 3).

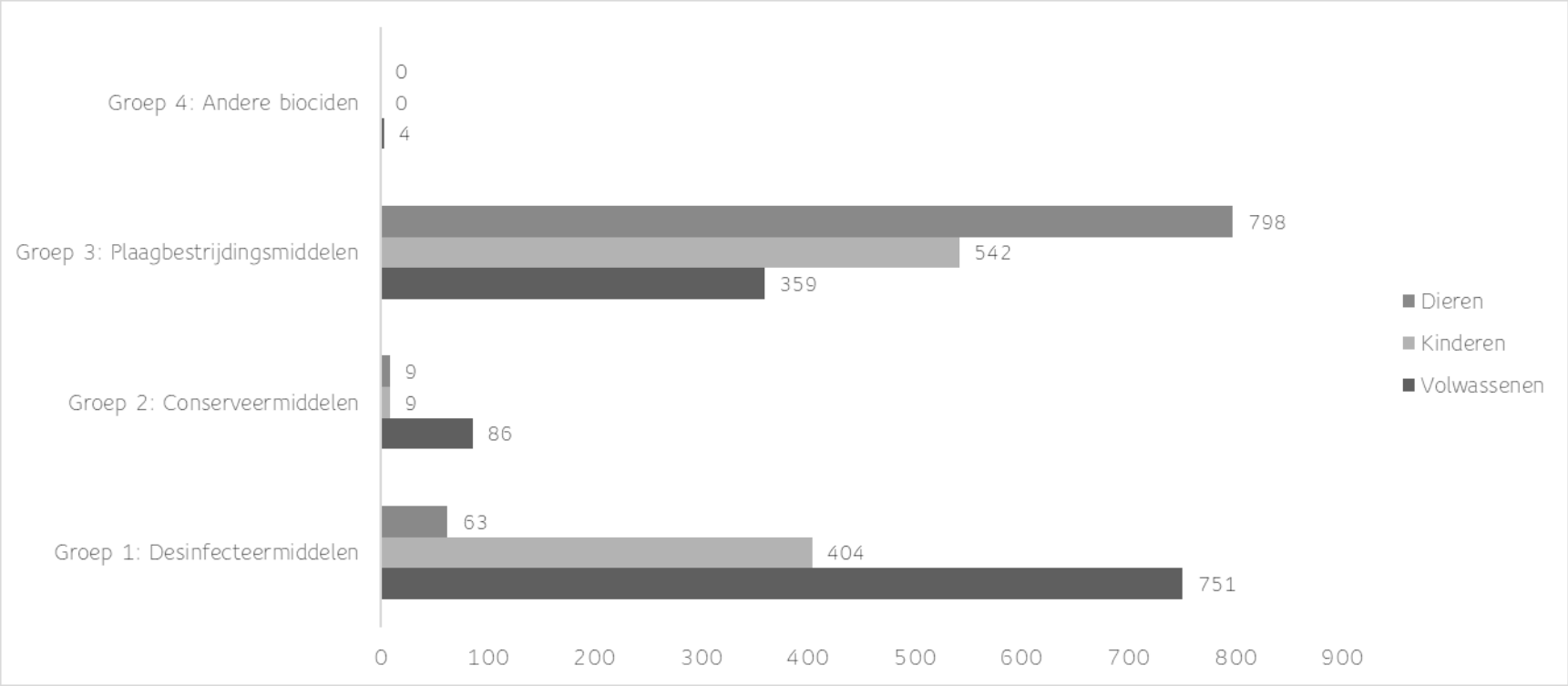

Figure 2 : Expositions par type de victime et par groupe principal de biocides (2024)

La majorité des expositions chez les animaux (93,6 %) concernait des biocides du groupe 3 (produits de lutte contre les nuisibles). Les biocides du groupe 1 (désinfectants) représentaient 7,2 % des expositions (Figure 3).

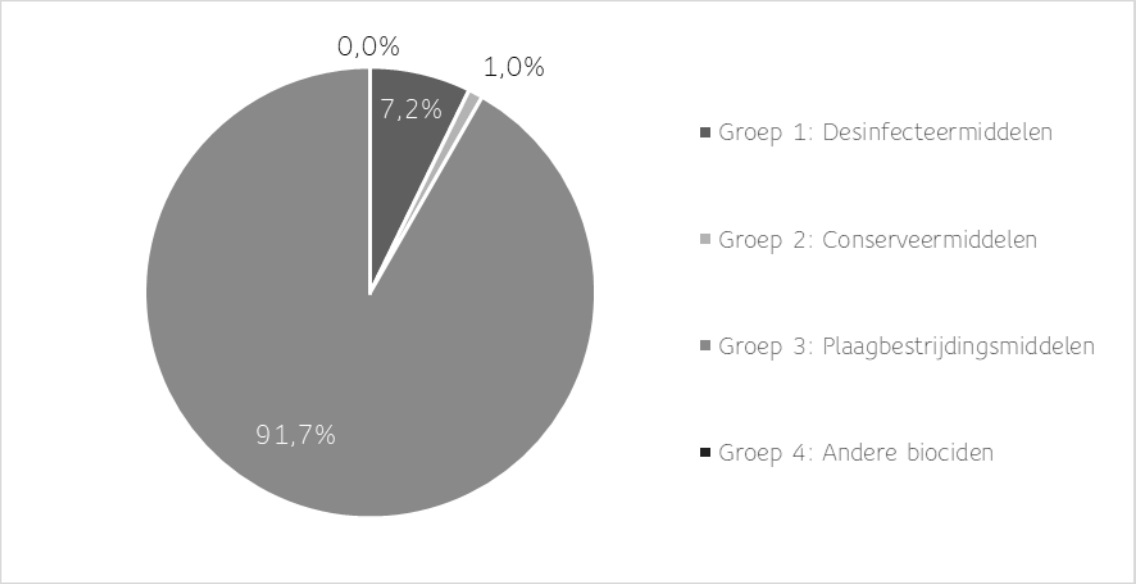

Figure 3 : Expositions chez les animaux par groupes principaux de biocides (2024)

En 2024, les animaux exposés aux biocides étaient principalement des chiens, suivis des chats (Tableau 3). Ces chiffres concordent avec les attentes en matière de comportement d'exploration des chiens.

Tableau 3 : Répartition des expositions aux groupes de biocides par espèce animale (2024)

Groupe de biocides	Chien	Chat	Lapin	Poule	Cheval	Chèvre	Autres	Mouton	Vache	Oiseau	Total
Groupe 3 : Produits de lutte contre les nuisibles	638	105	11	25	6	3	3	1	**5**	**1**	**798**
Groupe 1 : Désinfectants	27	34	1	-	-	-	-	1	**-**	**-**	**63**
Groupe 2 : Produits de conservation	2	7	-	-	-	-	-	-	**-**	**-**	**9**
Groupe 4 : Autres biocides	-	-	-	-	-	-	-	-	**-**	**-**	**-**
Total des expositions	**667**	**146**	**12**	**25**	**6**	**3**	**3**	**2**	**5**	**1**	**870**
Total des cas uniques	**639**	**128**	**7**	**10**	**6**	**2**	**3**	**2**	**5**	**1**	**800**
Total des victimes	**666**	**141**	**12**	**25**	**6**	**3**	**3**	**2**	**5**	**1**	**864**

*voir description du traitement des données sous 1.2. Un cas peut inclure plusieurs victimes, qui sont comptées dans chaque espèce appropriée. Lorsqu'un biocide a plusieurs usages (appartenant à plusieurs groupes), les expositions sont comptées dans chaque groupe concerné.

2.1 Groupe 1 : Désinfectants

En 2024, le Centre Antipoisons a traité 60 cas uniques concernant des animaux liés à des biocides du groupe 1, qui ont impliqué 63 victimes et un total de 72 expositions (Tableau 4).

Tableau 4 : Aperçu du nombre d'expositions aux biocides dans le groupe principal 1 (2024)

Groupe principal 1 : Désinfectants	Total
Type de produit 1 : Hygiène humaine	4
Type de produit 2 : Désinfectants et algicides non destinés à l'application directe sur l'homme ou l'animal	59
Type de produit 3 : Hygiène vétérinaire	1
Type de produit 4 : Denrées alimentaires et alimentation animale	8
Type de produit 5 : Eau potable	-
Total des expositions	**72**
Total des cas uniques	**60**
Total des victimes	**63**

* Voir 1.3 pour l'explication de pourquoi le total des victimes est plus élevé que le nombre de cas uniques, et le nombre d'expositions est encore plus élevé.

Étant donné le nombre limité de cas, seul le type de produit 2 est détaillé davantage.

2.1.1 Type de produit 2 : Désinfectants et algicides

2.1.1.1 Aperçu et évolution du nombre de cas

La Figure 4 présente un aperçu du nombre de cas uniques d'exposition au type de produit 2 de 2015 à 2024.

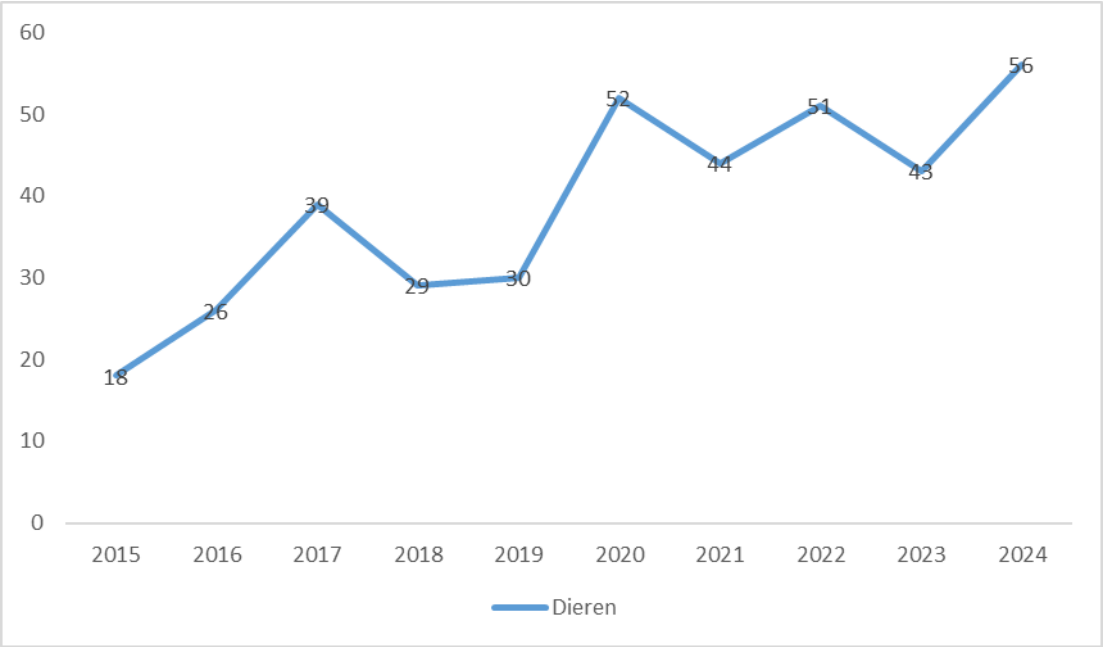

Figure 4 : Aperçu du nombre de cas uniques sur la période 2015-2024 (type de produit 2)

Pendant la pandémie de COVID-19, le nombre des expositions signalées a été plus élevé. Le nombre de cas semble resté élevé depuis, probablement aussi en raison de l'augmentation croissante, année après année, du nombre d'appels concernant des animaux.

Aperçu mensuel chez les animaux

La Figure 5 montre le nombre de cas uniques d'exposition au type de produit 2 chez les animaux, répartis par mois.

Le mois d'avril présente souvent un nombre plus élevé de cas, bien qu'il n'y ait pas d'explication directe à cela. Le nombre de cas reste assez faible.

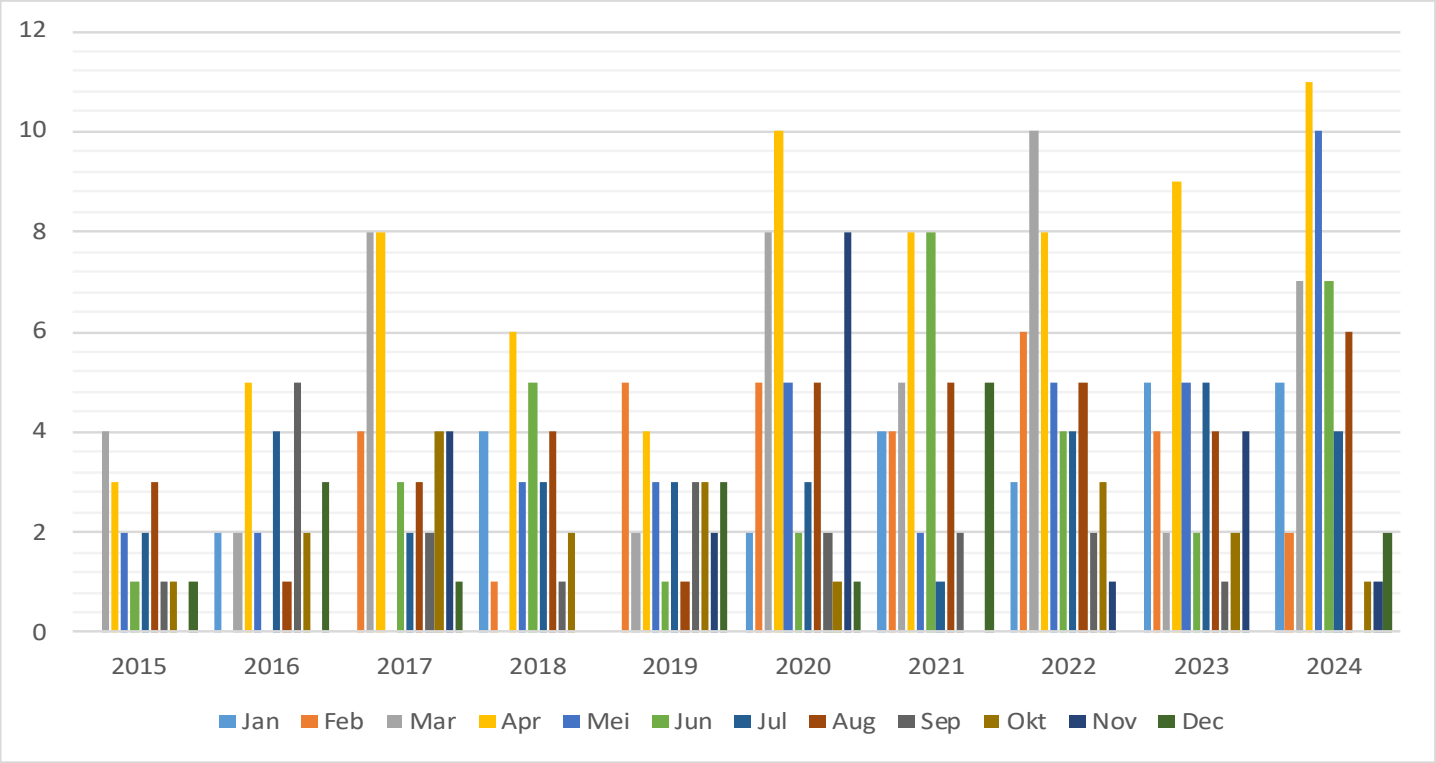

Figure 5 : Aperçu du nombre de cas chez les animaux sur la période 2015-2024 (type de produit 2)

En 2024, le Centre Antipoisons a traité 56 cas distincts d'exposition d'animaux à des désinfectants et des algicides qui ont impliqué 59 victimes au total.

Ces cas n'incluent aucun cas lié à des produits à base d'hypochlorite (eau de javel), sauf s'il s'agit d'un biocide reconnu.

Dans un cas, il s'agissait d'un produit de l'étranger reconnu dans son pays d'origine, mais sans autorisation en Belgique.

2.1.1.2 Qui appelle ?

Parmi les 56 cas, 57,1 % des appels provenaient du public (propriétaires d'animaux) et 42,9 % de professionnels de santé (vétérinaires) consultés par les propriétaires (Tableau 5).

Tableau 5 : Répartition de l'origine des cas pour le type de produit 2 (2024)

Appelant	Nombre de cas uniques	%
Public	32	57,1
Professionnels de la santé	24	42,9
Total des cas	**56**	**100,0**

Dans 64,3 % des cas les appels ont eu lieu en néerlandais, dans 35,7 % des cas en français.

2.1.1.3 Circonstances des expositions

Les expositions accidentelles sont la principale et unique cause d'exposition des animaux au type de produit 2.

Un exemple de cas :

- Le Centre Antipoisons a été contacté concernant un lapin qui avait reçu du Dettol dans l'oreille. Les propriétaires avaient mis du Dettol dans l'oreille de l'animal pour le traiter contre les acariens. Le vétérinaire nous a demandé si du Dettol dans l'oreille d'un lapin pouvait être toxique. (C-506754-D2N1N0)- **(**dettol dans l'oreille d'un lapin).

2.1.1.4 Les victimes

Seuls de petits animaux domestiques ont été exposés au type de produit 2 en 2024. Il s'agissait principalement de chiens (40,7 %) et de chats (57,6 %) (Tableau 6).

Tableau 6 : Nombre de victimes par espèce animale pour les expositions au type de produit 2 (2024)

Espèce animale	Nombre de victimes uniques	%
Chat	34	57,6
Chien	24	40,7
Lapin	1	1,7
Total des victimes	**59**	**100,0**

2.1.1.5 Voie d'exposition

Le Tableau 7 montre les voies d'exposition chez les animaux. Plusieurs voies d'exposition sont possibles par victime. Le contact oral est la voie d'exposition la plus courante (72,9 %).

Tableau 7 : Nombre de victimes par voie d'exposition pour le type de produit 2 (2024)

Voie d'exposition	Chien	Chat	Lapin	Total
Contact oral	21	22	-	**43**
Plusieurs voies de contact	1	9	-	**10**
Contact avec la peau	-	3	-	**3**
Inhalation	2	-	-	**2**
Autres	-	-	**1**	**1**
Total des victimes	**24**	**34**	**1**	**59**

2.1.1.6 Symptômes

Sur les 59 animaux exposés, 74,6 % présentaient des symptômes. Il s'agissait principalement de troubles gastro-intestinaux et généraux. Le Tableau 8 montre la sévérité des symptômes chez les animaux au moment de l'appel et/ou de l'avis émis par rapport à une intervention médicale.

Six animaux ne présentaient aucun symptôme au moment de l'appel ou plus aucun symptôme n'était (plus) attendu chez ces animaux. Pour 28 animaux, des symptômes légers étaient présents ou attendus, et 23 animaux présentaient des symptômes modérés. Enfin, 2 animaux exposés au type de produit 2 présentaient ou étaient susceptibles de développer des symptômes sévères. Dans la plupart des cas, les animaux présentant des symptômes sévères ont été orientés vers des soins spécialisés (hôpital vétérinaire, vétérinaire, etc.).

Tableau 8 : Sévérité des symptômes chez les animaux exposés au type de produit 2 au moment de l'appel (2024)

Symptômes	**Nombre de victimes par degré de sévérité [1]**				
	0	**1**	**2**	**3**	**Total**
Troubles généraux[2]	-	6	4	1	**11**
Troubles gastro-intestinaux	-	11	16	1	**28**
Affections cutanées et sous-cutanées	-	1	6	-	**7**
Troubles psychologiques[4]	-	4	-	1	**5**
Troubles neurologiques	-	3	-	-	**3**
Inconnu[3]	-	1	2	-	**3**
Troubles respiratoires, thoraciques et du médiastin	-	-	3	-	**3**
Troubles oculaires	-	1	1	-	**2**
Aucun symptôme au moment de l'appel	6	9	-	-	**15**
Total des symptômes	**6**	**36**	**32**	**3**	**77**
Total des victimes	**6**	**28**	**23**	**2**	**59**

[1]Degré de sévérité : (0 = Aucun symptôme, aucune orientation), (1 = symptômes légers), (2 = symptômes modérés et/ou orientation conditionnelle vers le vétérinaire) et (3 = symptômes sévères et/ou orientation directe vers le vétérinaire)
[2]Les troubles généraux font référence à des symptômes généraux tels que fatigue, apathie, ...
[3]Symptômes attendus, mais non décrits par l'appelant (ex. le propriétaire reçoit un SMS, etc.)
[4]Anxiété, changement de comportement,

2.1.1.7 Répartition des substances actives

Le Tableau 9 résume la composition des biocides du type de produit 2. Une combinaison de substances actives est comptée comme une seule substance active, par exemple, « acide lactique + peroxyde d'hydrogène ».

Une partie des substances actives est restée inconnue pour des raisons telles que :

- un produit inconnu : seule une description générale du produit était disponible au moment de l'appel (p. ex. chlore pour piscine...) ;
- le nom du produit n'était pas suffisamment spécifique pour permettre d'identifier la substance active.

Il est donc recommandé d'interpréter ces données avec circonspection.

Le Tableau 9 donne un aperçu des victimes animales par substance active pour le type de produit 2 et indique combien d'expositions étaient symptomatiques au moment de l'appel au Centre Antipoisons.

Ce Tableau a été simplifié en regroupant tous les produits contenant du chlore, les biocides à base de composés d'ammonium quaternaire, ainsi que les mélanges de composés d'ammonium quaternaire et d'autres substances actives.

La majorité des expositions chez les animaux ont impliqué des contacts avec des composés d'ammonium quaternaire (sous diverses formes et compositions), suivies par les expositions à des produits contenant du chlore, notamment pour les piscines, souvent sans que le nom exact du produit ne soit connu ou demandé au moment de l'appel.

La majorité des animaux (74,6 %) présentaient des symptômes au moment de l'appel.

Comme les contacts étaient principalement dus à une ingestion orale, les symptômes gastro-intestinaux étaient les plus courants, notamment les vomissements, l'irritation de la bouche et une salivation excessive. Les symptômes fréquents sont les vomissements, l'irritation de la bouche et une production excessive de salive.

Tableau 9 : Nombre de victimes par groupe de substances actives pour le type de produit 2 (2024)

Substance active	**Animaux**		**Symptomatique** [1]
	N	**%**	**Nombre**
Composés d'ammonium quaternaire	36	61,0	31
Chlore actif	14	23,7	6
Algicide	5	8,5	4
Composés d'ammonium quaternaire, mélange (autre)	1	1,7	1
Dérivés d'ammonium quaternaire, mélange (Glutaral)	1	1,7	1
Désinfectant non spécifié	1	1,7	-
Chlorkrésol	1	1,7	1

Total des victimes	**59**	**100,0**	**44**

[1] Cette colonne indique le nombre de victimes qui présentaient des symptômes au moment de l'appel.

2.2 Groupe principal 3 : Produits de lutte contre les nuisibles

En 2024, le Centre Antipoisons est intervenu pour 779 cas uniques d'exposition concernant des animaux exposés à des biocides du groupe principal 3. Cela correspond à 798 victimes (Tableau 10).

Tableau 10 : Aperçu du nombre d'expositions aux biocides dans le groupe principal 3 (2024)

Groupe principal 3 : Produits de lutte contre les nuisibles	Total
Type de produit 14 : Rodenticides	**529**
Type de produit 15 : Avicides	**-**
Type de produit 16 : Molluscicides, vermicides et produits pour lutter contre d'autres invertébrés	**-**
Type de produit 17 : Piscicides	**-**
Type de produit 18 : Insecticides, acaricides et produits pour la lutte contre d'autres arthropodes	**245**
Type de produit 19 : Répulsifs et appâts	**24**
Type de produit 20 : Lutte contre d'autres vertébrés	**-**
Total des expositions	**798**
Total des cas uniques	**737**
Total des victimes	**798**

*Le nombre total de cas uniques est inférieur au nombre total de victimes, car un cas peut concerner plusieurs victimes, qui sont comptées dans chaque catégorie appropriée (adulte, enfant, animal). De plus, un cas peut concerner un biocide appartenant à plusieurs types de produits. Ce cas et les victimes qui y sont associées sont alors comptés dans chaque type de victime et de produit pertinent.

Comme les années précédentes, le Centre Antipoisons n'a reçu aucun appel concernant les types de produits 15, 16, 17 et 20 en 2024. En 2024, il n'y a pas eu d'autorisations délivrées pour les types de produits 16, 17 et 20 sur le marché belge. Pour le type de produit 15, 1 seul produit a été autorisé.

2.2.1 Type de produit 14 : Rodenticides

2.2.1.1 Aperçu et évolution du nombre de cas

Aperçu 2015-2024

La Figure 6 illustre le nombre de cas uniques de 2015 à 2024 pour les expositions au type de produit 14. Les animaux sont plus exposés que les humains. Cela n'est pas surprenant, car les animaux sont plus attirés par des produits comme les rodenticides que les humains.

En 2019, il y a eu une légère augmentation du nombre de cas d'exposition aux rodenticides. Une explication possible pourrait être le plus grand nombre de cas liés à la chloralose. Les animaux qui ingèrent de la chloralose développent rapidement des symptômes, ce qui entraîne un contact avec le Centre Antipoisons. Après 2019, on note une tendance à la baisse suivie d'une stabilisation à partir de 2021. À partir de 2020, la quantité de chloralose mise sur le marché a fortement baissé.

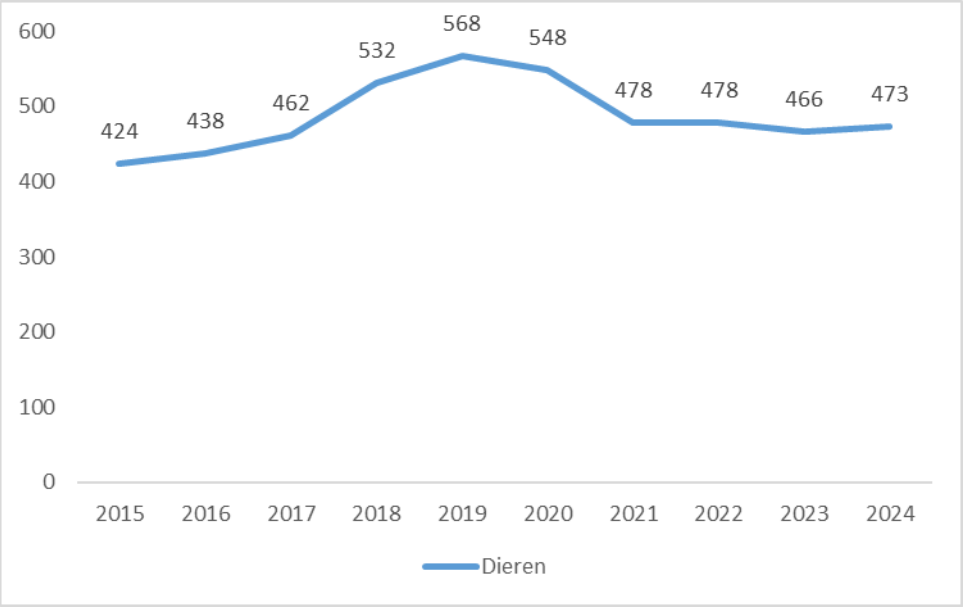

Figure 6 : Aperçu du nombre de cas sur la période 2015-2024 (type de produit 14)

Aperçu mensuel chez les animaux

La Figure 7 présente le nombre de cas uniques d'expositions aux rodenticides (type de produit 14), répartis par mois. Les nombres les plus élevés sont observés pendant les mois d'été, avec un pic entre mai et août.

L'une des explications est la présence accrue de rodenticides dans et autour des habitations durant la période typique d'utilisation des mois d'été.

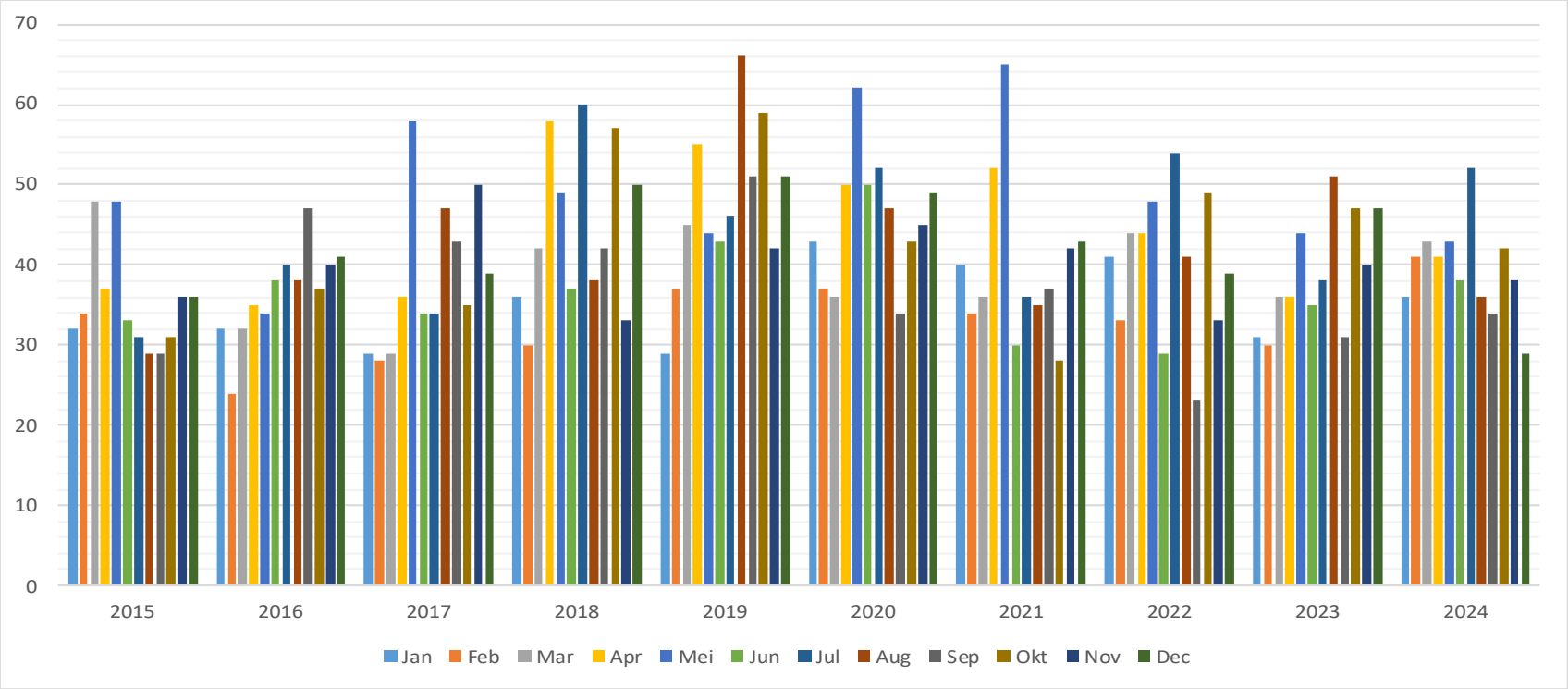

Figure 7 : Aperçu du nombre de cas chez les animaux sur la période 2015-2023 (type de produit 14)

En 2024, le Centre Antipoisons a conseillé dans 473 cas uniques impliquant 529 victimes animales, exposées aux rodenticides.

Deux cas concernaient des produits étrangers ayant une autorisation dans le pays d'origine mais sans autorisation en Belgique.

2.2.1.2 Qui appelle ?

Parmi les 473 cas, 75,1 % des appels provenaient du public (propriétaires d'animaux) et 23,3 % de professionnels de la santé (pharmaciens (3) et vétérinaires (107)) consultés par les propriétaires (voir Tableau 11).

Tableau 11: Répartition de l'origine des cas pour le type de produit 14(2024)

Appelant	Nombre de cas uniques	%
Public	355	75,1
Professionnels de la santé	110	23,3
Autres [1]	8	1,7
Total des cas	**473**	**100,0**

[1] Le groupe « Autre » comprend les autres professions non médicales.

Dans 46,3 % des cas les appels ont eu lieu en français, dans 53,3 % des cas en néerlandais. Dans 2 cas la langue utilisée était l'anglais (0,4 %).

2.2.1.3 Circonstances des expositions

Le Tableau 12 présente les circonstances des expositions aux rodenticides (type de produit 14) chez les animaux. La plupart des expositions aux animaux étaient accidentelles.

Un exemple de cas :

Le Centre Antipoisons a été contacté par le propriétaire d'un chien de 15 kg qui avait avalé deux sachets de 25 g de rodenticide à base de brodifacoum à 0,005 %. Il s'agissait d'une trop grosse quantité. Le chien a été orienté vers le vétérinaire pour le faire vomir et lui administrer du charbon actif.

Tableau 12 : Circonstances d'exposition au type de produit 14 (2024)

Type d'exposition	Nombre de cas uniques	%
Exposition accidentelle		
Public	471	99,6
Inconnu		
Inconnu	2	0,4
Total des cas	**473**	**100,0**

2.2.1.4 Les victimes

Au sein du groupe des biocides, les rodenticides sont les produits auxquels les animaux sont le plus souvent exposés. 79,0 % des expositions concernaient des chiens (Tableau 13). Cela inclut à la fois les ingestions directes et la consommation d'autres animaux morts intoxiqués (principalement des rats/souris).

Tableau 13 : Nombre de victimes par espèce animale pour les expositions au type de produit 14 (2024)

Espèce animale	Nombre de victimes uniques	%
Chien	418	79,0
Chat	60	11,3
Poule	24	4,5
Lapin	11	2,1
Cheval	5	1,0
Chèvre	3	0,6
Autres	3	0,6
Vache	3	0,6
Oiseau	1	0,2
Mouton	1	0,2
Total des victimes	**529**	**100,0**

2.2.1.5 Voie d'exposition

Pour le type de produit 14, le contact oral était la principale voie d'exposition. 99,0 % de toutes les victimes animales ont été exposées par voie orale (Tableau 14).

Tableau 14 : Nombre de victimes pour le type de produit 14 par voie d'exposition et par espèce animale (2024)

Voie d'exposition	Chien	Chat	Poule	Lapin	Chèvre	Vache	Cheval	Autres	Oiseau	Mouton	Total
Contact oral	414	59	24	11	3	3	5	3	1	1	**524**
Contact cutané	1	1	-	-	-	-	-	-	-	-	**2**
Plusieurs voies de contact	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	**1**
Autres [1]	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	**1**
Inhalation	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	**1**
Total des victimes	**418**	**60**	**24**	**11**	**3**	**3**	**5**	**3**	**1**	**1**	**529**

[1]Autre comprend : aspiration, voie épidurale, extravasation, voie vaginale, autre et voie inconnue

2.2.1.6 Symptômes

Sur les 529 animaux exposés, 14,9 % présentaient des symptômes. Il s'agissait principalement de troubles neurologiques, de troubles généraux, et de troubles gastro-intestinaux.

Le Tableau 15 présente le degré de sévérité des symptômes chez les animaux au moment de l'appel et/ou de l'avis émis par rapport à une intervention médicale.

189 animaux* ne présentaient aucun symptôme et aucun symptôme n'était (plus), non plus, attendu chez ces animaux. Chez 218 animaux, des symptômes légers étaient présents ou attendus.

Chez 96 animaux, des symptômes modérés étaient présents ou attendus. 16 animaux présentaient des symptômes sévères ou des symptômes sévères étaient attendus (Tableau 25).

Il y avait trois animaux pour lesquels un décès était considéré comme fortement probable.

Une victime décédée a été signalée dans le cadre des cas de 2024, mais cela n'apparaît pas sous le code de sévérité 4. Ce cas décrit une chienne qui après avoir ingéré le produit toxique a continué à allaiter ses chiots, et de ce cas, le cas a été évalué du point de vue des chiots encore vivants et la chienne a été ajoutée en commentaire et non pas séparément en qualité de victime.

Tableau 15 : Sévérité des symptômes chez les animaux exposés au type de produit 14 au moment de l'appel (2024)

Symptômes	**Nombre de victimes par degré de sévérité [1]**					**Total**
	0	**1**	**2**	**3**	**4**	
Troubles généraux [2]	-	7	10	6	**3**	**26**
Troubles neurologiques	1	2	15	4	**-**	**22**
Troubles gastro-intestinaux	4	14	4	-	**-**	**22**
Inconnu[3]	1	6	6	1	**-**	**14**
Troubles psychologiques[4]	1	1	3	-	**-**	**5**
Troubles respiratoires, thoraciques et du médiastin	-	-	-	1	**1**	**2**
Aucun symptôme au moment de l'appel	189*	191	64	6	**-**	**450**
Total des symptômes	**196**	**221**	**102**	**18**	**4**	**541**
Total des victimes	**196**	**218**	**96**	**16**	**3**	**529**

[1]Degré de sévérité : (0 = Aucun symptôme, aucune orientation), (1 = symptômes légers), (2 = symptômes modérés et/ou orientation conditionnelle vers le vétérinaire) et (3 = symptômes sévères et/ou orientation directe vers le vétérinaire) et (4= décès probable)
[2]Les troubles généraux font référence à des symptômes généraux tels que fatigue, apathie, etc.
[3]Symptômes attendus, mais non décrits par l'appelant (ex. le propriétaire reçoit un SMS, etc.)
[4] Anxiété, changement de comportement,…

2.2.1.7 Répartition des substances actives

Le Tableau 16 donne un aperçu des compositions des biocides du type de produit 14 concernés par les appels. Une combinaison de substances actives a été présentée comme une seule substance, par exemple, substance active « Difenacoum + bromadiolone ».

Pour certains produits, la substance active n'était pas connue, par exemple en raison de :

- le nom du produit était inconnu ; seules des descriptions générales pouvaient être fournies (par exemple, poison pour rats violet, bloc, « morts aux rats »,…)
- le nom du produit n'était pas suffisamment spécifique pour identifier une seule substance active.

Il est donc conseillé d'interpréter la répartition reprise dans ces tableaux avec prudence par rapport aux données de vente de ces produits.

Ce Tableau a été simplifié en regroupant tous les produits à base d'anticoagulants et les produits de composition inconnue.

Dans la majorité des cas (62,2 %), ces cas concernaient un anticoagulant, que la marque soit connue ou non.

Le Tableau 16 présente le nombre de victimes animales par substance active et indique également combien de victimes présentaient des symptômes au moment de l'appel au Centre Antipoisons. Sur les 529 victimes exposées à un type de produit 14, 79 (14,9 %) présentaient des symptômes.

Parmi les expositions symptomatiques aux anticoagulants, les ingestions orales étaient les plus fréquentes, le vomissement étant le symptôme le plus souvent mentionné au moment de l'appel.

Dans les expositions symptomatiques à la chloralose, on observe également une majorité d'ingestions orales, avec principalement des plaintes telles que des convulsions, des problèmes d'équilibre, une hypothermie, un coma et des tremblements.

Tableau 16 : Nombre de victimes par substance/combinaison de substances actives pour le type de produit 14 (2024)

Substance active	**Animaux**		**Symptomatique[1]**
	N	**%**	**Nombre**
Rodenticide à base d'anticoagulant	329	62,2	28
Difenacoum	123	23,3	6
Brodifacoum	95	18,0	11
Diféthialone	46	8,7	5
Flocoumafen	24	4,5	3
Bromadiolone	20	3,8	-
Anticoagulant sans détail	16	3,0	3
Coumatétryl	5	1,0	-
Rodenticide – composition inconnue	150	28,4	24
Alpha-chloralose	50	9,5	28
Cholécalciférol	1	0,2	-
Total des victimes	**529**	**100,0**	**79**

[1] Cette colonne indique le nombre de victimes qui présentaient des symptômes au moment de l'appel.

2.2.2 Type de produit 18 : Insecticides, acaricides et produits pour la lutte contre d'autres arthropodes

2.2.2.1 Aperçu et évolution du nombre de cas

Aperçu 2015-2024

La Figure 8 donne un aperçu du nombre de cas uniques d'expositions au type de produit 18 de 2015 à 2024.

Au fil des ans, le nombre de cas varie légèrement, avec une tendance à la baisse en 2022, mais une nouvelle augmentation en 2023. En 2024, nous avons constaté un retour aux chiffres de 2021.
.

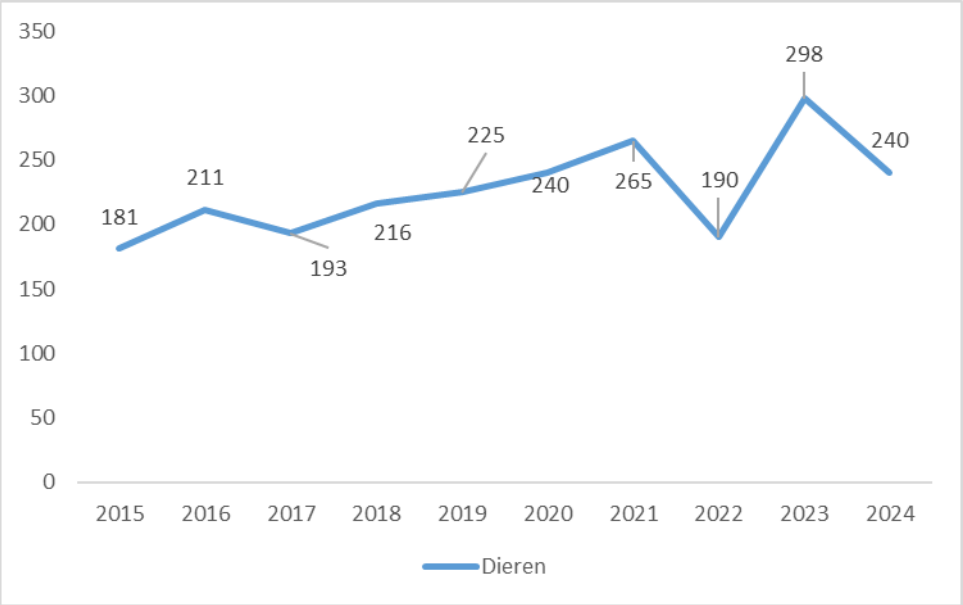

Figure 8 : Aperçu du nombre de cas sur la période 2015-2024 (type de produit 18)

Aperçu mensuel chez les animaux

La Figure 9 montre le nombre de cas chez les animaux pour les expositions aux biocides, incluant les insecticides, les acaricides et les produits de lutte contre d'autres arthropodes. On observe un pic évident du nombre d'expositions chez les animaux en juin et juillet. Cela correspond à la période d'utilisation typique des insecticides pendant les mois d'été pour lutter contre les nids de guêpes, les fourmis, etc.

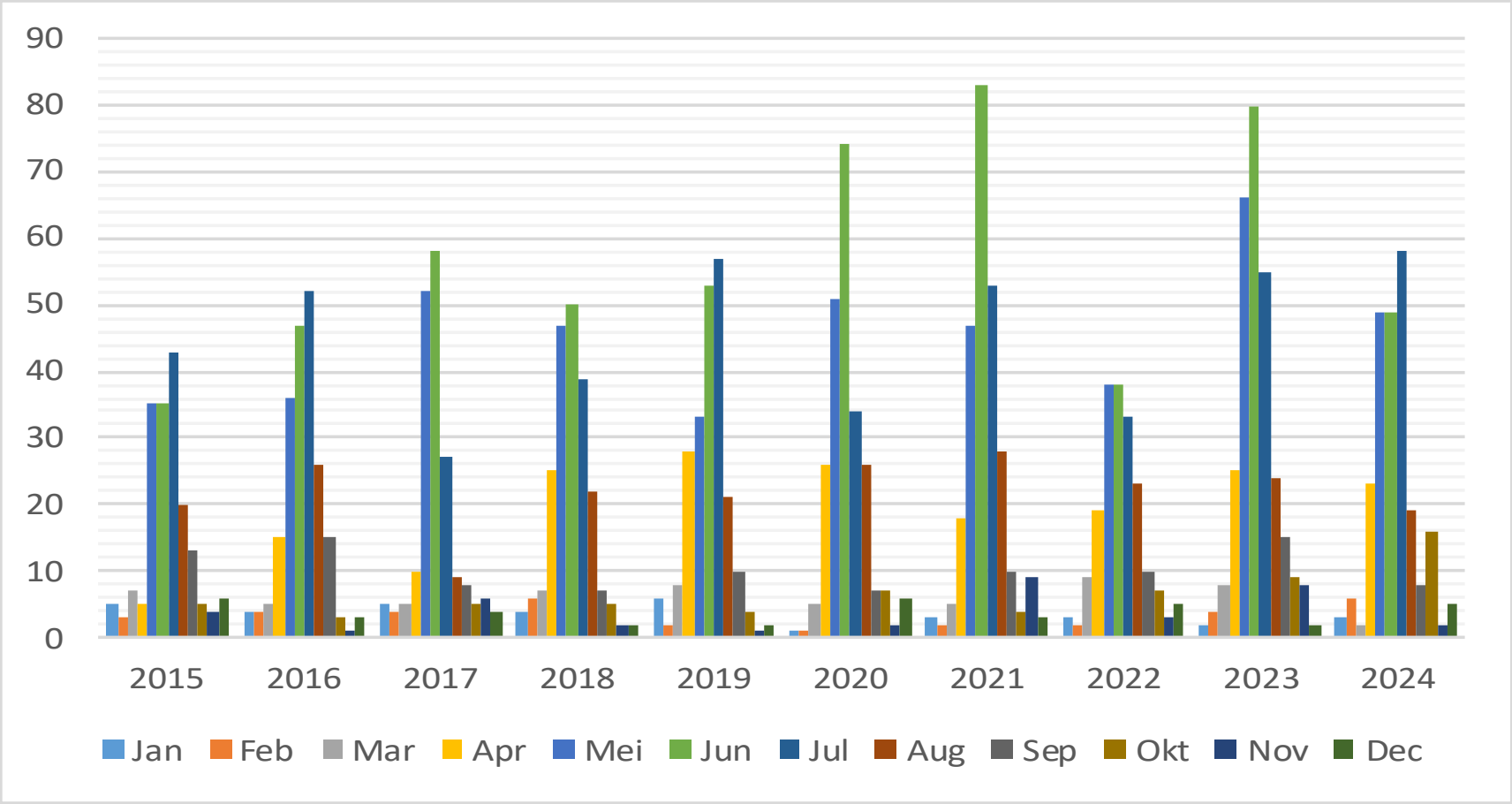

Figure 9 : Aperçu du nombre de cas sur la période 2015-2024 (type de produit 18)

En 2024, le Centre Antipoisons a traité 298 cas uniques impliquant 305 victimes animales.

Dans 4 cas, il s'agissait d'un produit de l'étranger reconnu dans son pays d'origine, mais sans autorisation en Belgique.

2.2.2.2 Qui appelle ?

Sur les 240 cas uniques, 79,2 % des appels provenaient du public (propriétaires d'animaux) et 19,6 % de professionnels de la santé (vétérinaires) consultés par le propriétaire (Tableau 17).

Tableau 17 : Répartition de l'origine des cas pour le type de produit 18 (2024)

Appelant	Nombre de cas uniques	%
Public	190	79,2
Professionnels de la santé	47	19,6
Autres [1]	3	1,3
Total des cas	**240**	**100,0**

[1] Le groupe « Autre » est constitué des enseignants, des services de police/d'incendie, des collaborateurs du 112 et d'autres professions non médicales.

Les appels ont été effectués dans 63,3 % des cas en néerlandais et dans 36,3 % des cas en français. Un appel (0,4 %) s'est déroulé en anglais.

2.2.2.3 Circonstances des expositions

Le Tableau 18 montre les circonstances des expositions des animaux au type de produit 18. Toutes les expositions animales étaient **accidentelles**. Exemple :

- Le Centre Antipoisons a été contacté pour un chat qui avait léché un ruban attrape-mouches sur la fenêtre. Le ruban contenait de la cyhalothrine, un pyréthroïde toxique pour les chats. Il a été conseillé de bien observer l'animal et de consulter immédiatement un vétérinaire en cas d'apparition de symptômes.

Tableau 18 : Circonstances des expositions au type de produit 18 (2024)

Type d'exposition	Nombre de cas uniques	%
Exposition accidentelle		
Public	240	100,0
Total des cas	**240**	**100,0**

2.2.2.4 Les victimes

En 2024, ce sont principalement des chiens qui ont été exposés au type de produit 18 (Tableau 19).

Tableau 19 : Nombre de victimes par espèce animale pour les expositions au type de produit 18 (2024)

Espèce animale	Nombre de victimes uniques	%
Chien	198	80,8
Chat	43	17,6
Vache	2	0,8
Poule	1	0,4
Cheval	1	0,4
Total des victimes	**245**	**100,0**

2.2.2.5 Voie d'exposition

91,0 % des victimes animales ont été exposées par voie orale (Tableau 20).

Tableau 20 : Nombre de victimes par voie d'exposition pour le type de produit 18 (2024)

Voie d'exposition	Chien	Chat	Vache	Poule	Cheval	Total
Contact oral	193	27	**1**	**1**	**1**	**223**
Contact avec la peau	1	7	**1**	**-**	**-**	**9**
Inhalation	2	5	**-**	**-**	**-**	**7**
Plusieurs voies de contact	2	4	**-**	**-**	**-**	**6**
Autres [1]	-	-	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des victimes	**198**	**43**	**2**	**1**	**1**	**245**

[1]Autre comprend : aspiration, voie épidurale, extravasation, voie vaginale, autre et voie inconnue

2.2.2.6 Symptômes

Le Tableau 21 montre la sévérité des symptômes chez les animaux au moment de l'appel et/ou de l'avis émis par rapport à une intervention médicale.

106* animaux ne présentaient (plus) aucun symptôme ou plus aucun symptôme n'était (plus) attendu chez ces animaux. Des symptômes légers étaient présents ou attendus chez 117 animaux et des symptômes modérés étaient attendus chez 15 animaux.

Quatre animaux présentaient des symptômes sévères ou des symptômes sévères étaient attendus chez ces animaux. Dans la plupart des cas, les animaux présentant des symptômes sévères ont été orientés vers des soins spécialisés (hôpital vétérinaire, vétérinaire, etc.).

Tableau 21 : Sévérité des symptômes au moment de l'appel pour les animaux exposés au type de produit 18 (2024)

Symptômes	**Nombre de victimes par degré de sévérité [1]**				**Total**
	0	**1**	**2**	**3**	
Troubles gastro-intestinaux	-	22	7	1	**30**
Troubles généraux [2]	-	11	5	1	**17**
Inconnu[3]	2	-	-	3	**5**
Troubles respiratoires, thoraciques et du médiastin	-	-	2	-	**2**
Troubles neurologiques	-	-	2	-	**2**
Troubles rénaux	1	1	-	-	**2**
Affections du système lymphatique et sanguin	-	-	1	-	**1**
Troubles psychologiques[4]	-	-	1	-	**1**
Affections dermatologiques	-	1	-	-	**1**
Aucun symptôme au moment de l'appel	106*	87	5	-	**198**
Total des symptômes	**109**	**122**	**23**	**5**	**259**
Total des victimes	**109**	**117**	**15**	**4**	**245**

[1]Degré de sévérité : (0 = Aucun symptôme, aucune orientation), (1 = symptômes légers), (2 = symptômes modérés et/ou orientation conditionnelle vers le vétérinaire) et (3 = symptômes sévères et/ou orientation directe vers le vétérinaire)
[2]Les troubles généraux font référence à des symptômes généraux tels que fatigue, apathie, etc.
[3]Symptômes attendus, mais non décrits par l'appelant (ex. le propriétaire reçoit un SMS, etc.)
[4] Anxiété, changement de comportement,…

2.2.2.7 Répartition des substances actives

Le Tableau 22 donne un aperçu des compositions des produits du type de produit 18 concernés par les appels. Une combinaison de substances actives a été répertoriée comme une seule substance active dans le Tableau, par exemple « 1R-trans-phénothrine + Pralléthrine ».

Pour certains produits, la substance active n'était pas connue, notamment en raison de :

- nom de produit inconnu, seulement une description (boîte ou poudre contre les fourmis, insecticide, …)
- un nom de produit qui n'était pas suffisamment précis pour identifier une seule substance active.

La répartition dans ces tableaux doit être interprétée avec prudence en relation avec les données de vente de ces produits.

Ce tableau a été simplifié en regroupant les substances actives appartenant à la même famille.

La majorité (42,4 %) des produits contenaient une substance active appartenant au groupe des « Pyréthrines et pyréthroïdes », suivie du groupe des insecticides dont la substance active exacte n'était pas connue. Cela concerne principalement des poudres anti-fourmis et des boîtes à fourmis dont la marque est illisible ou inconnue, ou dont la substance active n'est pas mentionnée sur l'emballage primaire (la boîte à fourmis elle-même).

Le Tableau 22 donne un aperçu du nombre de victimes par substance active et indique également si des symptômes étaient présents lors de l'appel au Centre Antipoisons.

Parmi les 305 victimes exposées à un produit de type de produit 18, 47 (19,2 %) présentaient des symptômes.

Dans les expositions symptomatiques à la fois pour le groupe des « Pyréthrines et pyréthroïdes » et pour le groupe des insecticides avec substance active inconnue, le contact oral était le plus fréquent (89,4 %), avec comme symptômes le plus souvent signalés au moment de l'appel, des symptômes gastro-intestinaux (vomissements, diarrhée, salivation excessive, …).

Tableau 22 : Nombre de victimes par substance active/combinaison de substances actives pour le type de produit 18 (2024)

Substance active	Animaux		Symptomatique[1]
	N	%	Nombre
Pyréthrines et pyréthroïdes :	**104**	**42,4**	**23**
Pyréthrines et pyréthroïdes	103	42,0	22
Pyréthrines et pyréthroïdes, mélanges (autres)	1	0,4	1
Pyréthrines et pyréthroïdes, mélanges avec du butoxide de pipéronyle	-	-	-
Insecticide - sans plus de détails	72	29,4	10
Spinosad	18	7,4	3
Extrait de Chrysanthemum cinerariaefolium :	**15**	**6,1**	**5**
Extrait de Chrysanthemum cinerariaefolium	13	5,3	3
Extrait de Chrysanthemum cinerariaefolium, mélange avec pyréthroïdes	-	-	-
Extrait de Chrysanthemum cinerariaefolium, mélange avec butoxyde de pipéronyle	2	0,8	2
Diméthylarsinate de sodium	13	5,3	3
Imidaclopride	7	2,9	-
Azaméthiphos	6	2,5	-
Fipronil	2	0,8	1
Clothianidine	2	0,8	-
Acétamipride	2	0,8	-
Phoxime	1	0,4	-
Dioxyde de silicium	1	0,4	1
Autres	1	0,4	1
Autre mélange	1	0,4	-
Total des victimes	**245**	**100,0**	**47**

[1] Cette colonne indique le nombre de victimes qui présentaient des symptômes au moment de l'appel.

antigif centrum centre antipoisons
070 245 245

2.2.3 Type de produit 19 : répulsifs et appâts

2.2.3.1 Aperçu et évolution du nombre de cas

Aperçu 2015-2024

La Figure 10 présente une vue d'ensemble du nombre de cas uniques d'exposition au type de produit 19 de 2015 à 2024.

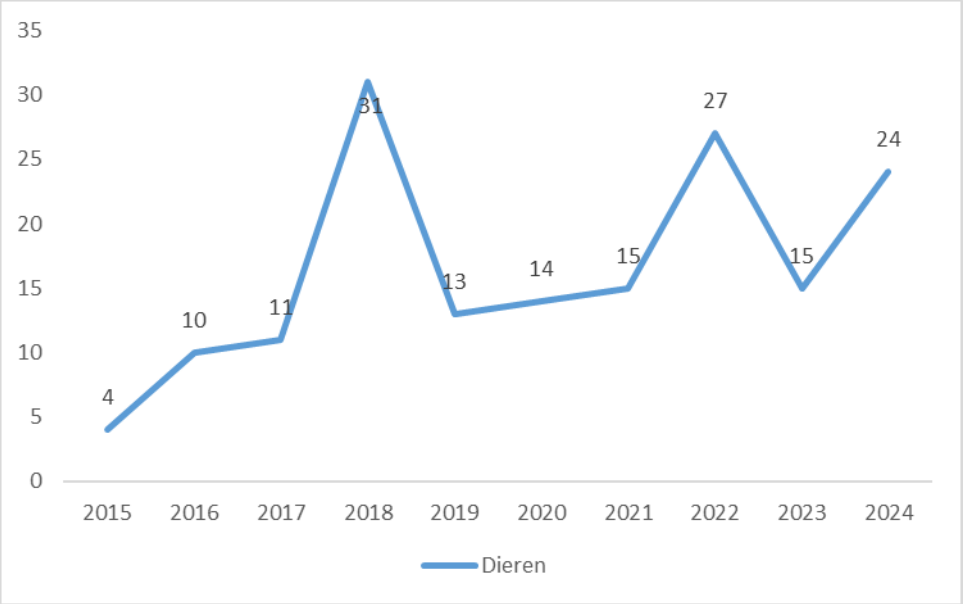

Figure 10 : Aperçu du nombre de cas sur la période 2015-2024 (type de produit 19)

Aperçu mensuel chez les animaux

La Figure 11 montre le nombre de cas chez les animaux exposés aux répulsifs et aux appâts.

Un pic notable a été observé en juillet 2018. Ici, en un mois, nous avons été appelés plusieurs fois pour des contacts avec des pièges à mouches (et leurs appâts).

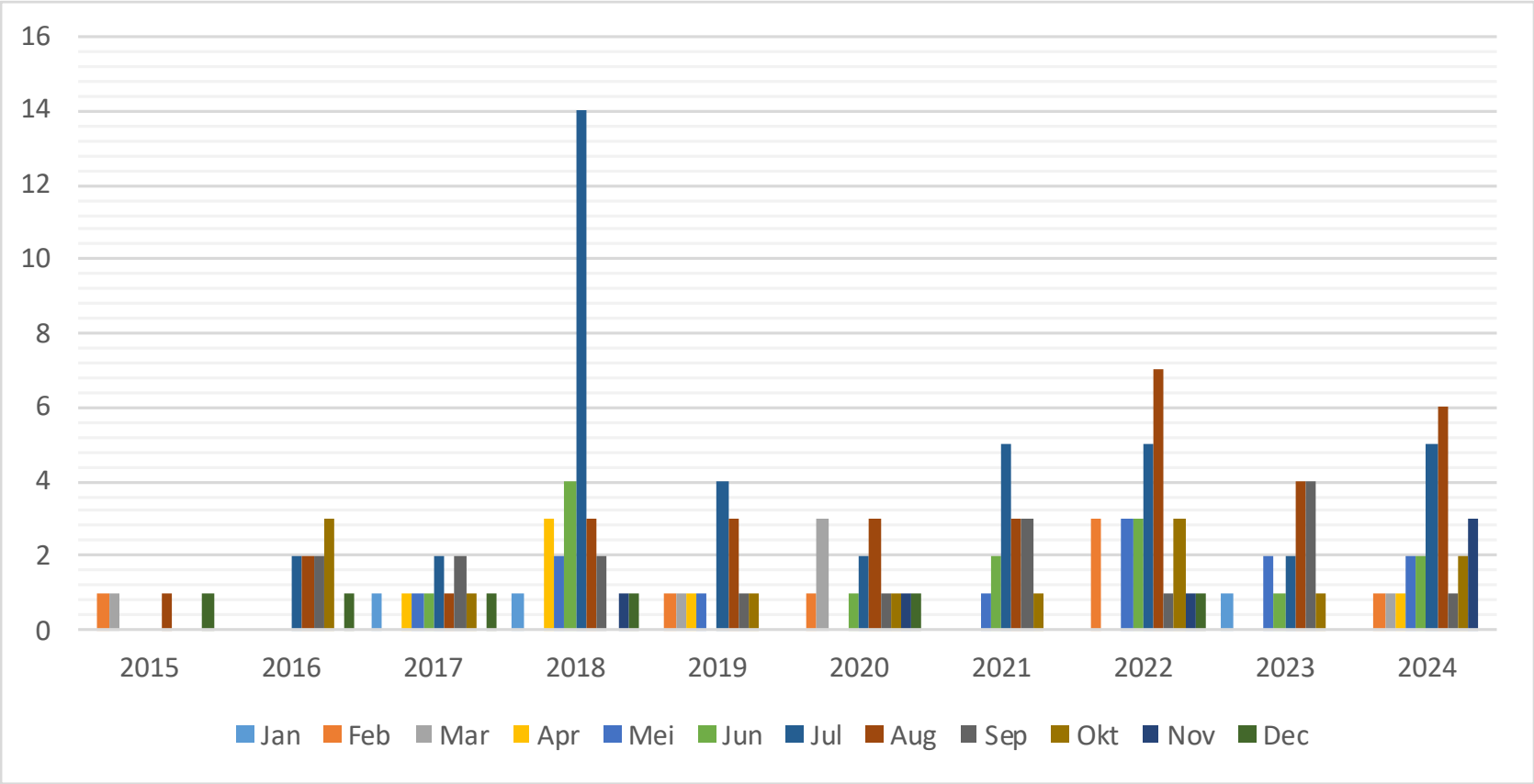

Figure 11 : Aperçu du nombre de cas sur la période 2015-2024 (type de produit 19)

En 2024, le Centre Antipoisons a traité 24 cas uniques impliquant 24 victimes exposées à des biocides de type répulsifs et appâts.

Il n'y a eu aucun cas dans lequel il s'agissait d'un produit étranger reconnu dans son pays d'origine mais ne disposant pas d'autorisation en Belgique.

2.2.3.2 Qui appelle ?

Dans les 24 cas uniques, la majorité des appels (83,3 %) provenaient du public (propriétaires d'animaux) (Tableau 23).

Tableau 23 : Répartition de l'origine des appels pour le type de produit 19 (2024)

Appelant	Nombre de cas uniques	%
Public	20	83,3
Professionnels de la santé	4	16,7
Total des cas	**24**	**100,0**

Les appels ont été effectués en néerlandais dans 62,5 % des cas et en français dans 37,5 % des cas.

2.2.3.3 Circonstances des expositions

Toutes les expositions au type de produit 19 chez les animaux étaient dues à une **exposition accidentelle. Exemple :**

- Le Centre Antipoisons a été contacté pour un chien qui avait trouvé de la poudre blanche dans des cartons de déménagement. Aucun symptôme n'était attendu. Étant donné l'absence de symptômes et la toxicité limitée, aucun traitement n'a été recommandé.

2.2.3.4 Les victimes

Le Tableau 24 montre le nombre d'expositions au type de produit 19 chez les animaux par espèce. En 2024, les expositions ont surtout concerné des chiens (91,7 %).

Tableau 24 : Nombre de victimes par espèce animale pour les expositions au type de produit 19 (2024)

Espèce animale	Nombre de victimes uniques	%
Chien	22	91,7
Chat	2	8,3
Total des victimes	**24**	**100,0**

2.2.3.5 Voie d'exposition

La plupart des animaux ont été exposés par voie orale (Tableau 25).

Tableau 25 : Nombre de victimes par voie d'exposition pour le type de produit 19 (2024)

Voie d'exposition	Chien	Chat	Total
Contact oral	22	2	**24**
Total des victimes	**22**	**2**	**24**

2.2.3.6 Symptômes

Le Tableau 25 présente le degré de sévérité des symptômes chez les animaux au moment de l'appel et/ou les conseils relatifs à une intervention médicale.

Treize animaux ne présentaient aucun symptôme ou aucun symptôme n'était attendu chez ces animaux au moment de l'appel. Onze animaux présentaient des symptômes légers ou des symptômes légers étaient attendus chez ces animaux (Tableau 26).

Tableau 26 : Sévérité des symptômes au moment de l'appel chez les animaux exposés au type de produit 19 (2024)

Symptômes	Nombre de victimes par degré de sévérité [1]				Total
	0	1	2	3	
Troubles gastro-intestinaux	-	1	-	-	**1**
Troubles respiratoires, thoraciques et du médiastin	-	1	-	-	**1**
Aucun symptôme au moment de l'appel	13	9	-	-	**22**
Total des symptômes	**13**	**11**	**-**	**-**	**24**
Total des victimes	**13**	**11**	**-**	**-**	**24**

[1]Degré de sévérité : (0 = Aucun symptôme, aucune orientation), (1 = symptômes légers), (2 = symptômes modérés et/ou orientation conditionnelle vers le vétérinaire) et (3 = symptômes sévères et/ou orientation directe vers le vétérinaire)

2.2.3.7 Répartition des substances actives

Le Tableau 26 donne un aperçu des compositions des biocides de type de produit 19, concernés par les appels. Une combinaison de substances actives a été considérée comme une seule substance, par exemple « géraniol+extrait de margosa ».

Pour certains produits, la substance active n'était pas connue, par exemple en raison de :

- un nom de produit inconnu ; on ne disposait que d'une description générale (ex. : stick anti-mouche, roller anti-moustique, ….) ;
- Un nom de produit pas suffisamment spécifique pour permettre d'identifier une seule substance active (p. ex. nom de marque « x » sans autre détail)

La répartition dans ces Tableaux doit être interprétée avec prudence en relation avec les données de vente de ces produits.

Ce Tableau a été simplifié en regroupant les substances actives.

Le Tableau 26 présente le nombre de victimes par substance active et indique également si des symptômes ont été signalés lors de l'appel au Centre Antipoisons.

La majorité (66,7 %) des cas signalés pour les produits de type 19 concernait une exposition à des appâts. Il s'agit souvent de mélanges de levure avec du sucre et/ou de la poudre d'œuf utilisés comme appâts dans les pièges.

Peu de victimes ont présenté des symptômes. Sur les 24 victimes exposées à un biocide de type 19, 2 victimes (8,3 %) présentaient des symptômes. Il s'agissait de contacts oraux avec des substances irritantes comme l'huile d'eucalyptus, entraînant des troubles gastro-intestinaux (vomissements) comme symptômes.

Tableau 27 : Nombre de victimes par substance active/combinaison de substances actives pour les produits biocides du type de produit 19 : répulsifs et appâts (2024)

Substance active	Animaux		Symptomatique[1]
	N	%	Nombre
Appât	16	66,7	-
Huile d'eucalyptus citriodora, hydratée, cyclique	2	8,3	-
Extrait de Chrysanthemum cinerariaefolium	2	8,3	1
Répulsif	2	8,3	1
Icaridine	1	4,2	-
DEET	1	4,2	-
Total des victimes	**24**	**100,0**	**2**

[1] Cette colonne indique le nombre de victimes qui présentaient des symptômes au moment de l'appel.

3 Détection des problèmes et propositions

Quelques **remarques générales reviennent chaque année**, tant pour les expositions humaines qu'animales :

- Même si le nom de marque d'un biocide est connu, il n'est pas toujours possible de déterminer précisément la ou les substances actives.
  Il semble difficile pour le public de trouver cette information sur l'étiquette.
- Une explication possible des difficultés d'identification est que certains emballages primaires (ex. : boîte à appâts pour fourmis ou sachet de raticide en grains ou en pâte) ne fournissent pas d'informations claires pour le public sur le nom du produit ou la substance active, n'affichant souvent qu'une marque (ex. : Vapona sans autre information sur une boîte verte pour fourmis) ou une référence peu lisible à l'antidote.
- Les contacts oraux chez les animaux posent souvent un problème en raison de la destruction de l'emballage (mâché, déchiré, …) par l'animal.

Proposition :

- Un étiquetage harmonisé sur tous les emballages (primaires et secondaires) avec une composition clairement lisible.
- Cet étiquetage harmonisé devrait inclure de la place pour le code UFI (Unique Formula Identifier), qui deviendra obligatoire pour chaque biocide sur le marché belge et européen à partir de 2025. Actuellement, seuls les produits enregistrés depuis janvier 2020 possèdent ce code.[11]
- Alternative : une zone bien définie et facile à repérer par le public qui rassemble les informations à communiquer à un centre antipoisons en cas de nécessité.

De nombreuses expositions **pourraient être évitées grâce à un stockage adéquat des** biocides (ex. : ne pas laisser de contenants ou de sacs sans surveillance) et **en tenant les animaux domestiques à l'écart** pendant l'utilisation.

Proposition :

- Des campagnes de sensibilisation, à l'instar des campagnes existantes sur les capsules de lessive et le stockage sécurisé, pourraient diffuser ce message au grand public, tant pour les parents que pour les propriétaires d'animaux.
- Il est utile de répéter ce message chaque année en partageant des petits messages et petits moments via les médias sociaux.

[11] https://poisoncentres.echa.europa.eu/ufi-generator

4 Observations

Les données chiffrées nous permettent de dégager certaines tendances concernant les expositions chez l'animal :

- Les animaux sont principalement exposés aux **rodenticides (type de produit 14) et aux insecticides (type de produit 18)**, suivis par un petit groupe d'expositions aux désinfectants (**type de produit 2**) et aux répulsifs et appâts (**type de produit 19**).

- **Les chiens** sont l'espèce animale la plus représentée au niveau des appels. Leur comportement d'exploration et leur gourmandise abaissent le seuil des absorptions par voie orale.

- Le nombre de cas chez les animaux **augmente** à l'approche des mois d'été, période où l'utilisation des **rodenticides (type de produit 14) et des insecticides (type de produit 18) est plus courante.**

- Le Centre Antipoisons est majoritairement contacté par des **propriétaires d'animaux** pour des **expositions aiguës et accidentelles**.

- Chez les animaux, la **voie d'exposition** varie peu. Le **contact oral** reste la voie d'exposition la plus mentionnée.

- La présence de symptômes lors de l'appel varie selon les types de biocides. Cela dépend des **substances actives**, certaines produisant un **effet immédiat** (ex. : irritation causée par des dérivés d'ammonium quaternaire) et d'autres un effet à long terme (p. ex. : anticoagulants comme le difénacoum).
  La présence ou l'absence de symptômes lors de l'appel ne suffit pas pour évaluer le risque potentiel d'intoxication.
  Par exemple, le risque d'intoxication sévère est plus élevé avec les biocides du type de produit 14 (rodenticides), bien que peu de cas symptomatiques soient décrits au moment de l'appel.

- La répartition des substances actives par type de produit reste similaire d'une année à l'autre, y compris dans le groupe des expositions chez les animaux :
  Les dérivés d'ammonium quaternaire et **les produits chlorés** restent très présents dans le groupe des désinfectants et des algicides (type de produit 2).
  Les rodenticides à base d'anticoagulants restent les plus courants dans les rodenticides (type de produit 14), suivis par des rodenticides à composition inconnue et **la chloralose,** dont le nombre de cas a légèrement augmenté par rapport à 2023 pour revenir au niveau de 2022.
  Comme les années précédentes, le groupe des pyréthrines e pyréthroïdes demeurent, représente le principal groupe parmi les insecticides, acaricides et produits contre d'autres arthropodes (type de produit 18).
  Les appâts dominent au sein du groupe des répulsifs et appâts (type de produit 19).

30/06/2025

Réf. : Jonas Van Baelen, Athénaïs Brouwers, Veronique Theuwis Rapport toxicovigilance biocides 2024. DGEM/DPPC/ED/22022 AGC/2024/BIO